



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE 2022-2028

• Programme d'actions •

**SYNDICAT MIXTE TARN
SORGUES DOURDOU RANCE**

Mairie - route de Lacaune
12370 BELMONT-SUR-RANCE
Téléphone : 05.65.49.38.50

Site : <https://www.syndicat-tsdr.fr>



**TARN SORGUES
DOURDOU RANCE**

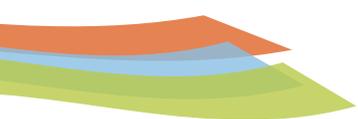
SYNDICAT MIXTE DE BASSIN VERSANT

Le programme élaboré compte 23 actions décrites par les fiches présentées ci-après. Ces actions ont été imaginées de façon à répondre aux problématiques identifiées sur le bassin de gestion TSDR, tout en favorisant les mesures bénéfiques à la fois pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'impact de ces actions sur l'environnement a été considéré, notamment au travers de la séquence Eviter, Réduire, Compenser, afin de limiter le plus possible les nuisances et contribuer à la préservation de la qualité environnementale du territoire.



Tableau récapitulatif des actions du PAPI Complet

| N° de la fiche | Action | Zone d'intervention | Maître d'ouvrage | Echéancier |
|--|--|---|-------------------------|--------------------------|
| Axe 0 : Animation du programme | | | | |
| 0.1 | Animer le PAPI TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE et superviser la mise en œuvre | BV TSDR | Sm TSDR | 2022-2028 (6 ans) |
| 0.2 | Aider à la conduite du projet | BV TSDR | Sm TSDR | 2025, 2028 (2 ans) |
| Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque | | | | |
| 1.1 | Sensibiliser le grand public et développer la culture du risque inondation | BV TSDR | Sm TSDR | 2023-2028 (6 ans) |
| 1.2 | Poursuivre la pose de repères de crues et capitalisation | BV TSDR | Sm TSDR | 2025, 2028 (2 ans) |
| 1.3 | Sensibiliser en milieu scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque inondation | BV TSDR | Sm TSDR | 2023-2028 (6 ans) |
| 1.4 | Mettre en œuvre une méthodologie pour les relevés post-crues et retours d'expérience | BV TSDR | Sm TSDR | 2022-2028 (6 ans) |
| 1.5 | Mettre à jour les DICRIM et les communiquer à la population | BV TSDR | Communes du BV TSDR | 2022-2028 (6 ans) |
| 1.6 | Etudier la possibilité de faire du ralentissement dynamique en amont des zones urbanisées | BV TSDR | Sm TSDR | 2024-2025 (2 ans) |
| Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations | | | | |
| 2.1 | Assister techniquement les collectivités membres pour l'optimisation de l'utilisation des outils de surveillance | BV TSDR | Sm TSDR | 2022-2028 (6 ans) |
| 2.2 | Etudier la possibilité d'améliorer le système de surveillance des crues : Concerter / prioriser | BV TSDR | Sm TSDR | 2024 |
| Axe 3 : Alerte et gestion de crise | | | | |
| 3.1 | Réviser les PCS et renforcer la coopération intercommunale | BV TSDR | Communes du BV TSDR | 2022-2028 (6 ans) |
| 3.2 | Accompagner l'organisation d'exercices de crise grandeur nature | BV TSDR | Communes du BV TSDR | 2022-2028 (6 ans) |
| Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme | | | | |
| 4.1 | Réviser les PPRI | BV TSDR | DDT | 2023-2028 (6 ans) |
| 4.2 | Améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme | BV TSDR | Sm TSDR | 2023-2025 (3 ans) |
| Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens | | | | |
| 5.1 | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens de type habitat et biens à usage mixte, et appui au montage des dossiers de demandes de subvention sur le territoire | BV TSDR | Sm TSDR | 2023, 2025, 2027 (3 ans) |
| 5.2 | Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des biens du type habitat et biens à usage mixte | BV TSDR | Propriétaires des biens | 2023-2028 (6 ans) |
| 5.3 | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens de type bâtiments publics et appui au montage des dossiers de demandes de subvention sur le territoire du PAPI | BV TSDR | Collectivités locales | 2023-2025 (3 ans) |
| 5.4 | Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des bâtiments publics | BV TSDR | Collectivités locales | 2023-2025 (3 ans) |
| 5.5 | Démarche de sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises, petits commerces | BV TSDR | Sm TSDR | 2024-2025 (2 ans) |
| 5.6 | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés et appui au montage des dossiers de demandes de subvention sur le territoire du PAPI | BV TSDR | Propriétaires des biens | 2024-2026 (3 ans) |
| 5.7 | Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des biens de type entreprises de moins de 20 salariés | BV TSDR | Propriétaires des biens | 2024-2026 (3 ans) |
| Axe 6 : Gestion des écoulements | | | | |
| 6.1 | Projet de réhabilitation d'une zone d'expansion naturelle de crue et restauration des berges de la Sorgues au niveau de la plaine des Cazes de Saint-Affrique | Quartier des Cazes sur la commune de Saint-Affrique | Sm TSDR | 2023-2025 (3 ans) |
| 6.2 | Protection rapprochée du centre-bourg de Coupiac vis-à-vis des crues du Mousse | Le centre-bourg de Coupiac | Sm TSDR | 2023-2024 (2 ans) |



Calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre du PAPI Complet

| FA | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Maître d'ouvrage |
|-----|------------|------------|------------|------------|------|------------|------------|-------------------------|
| 0.1 | [Activity] | | | | | | | Sm TSDR |
| 0.2 | | | | [Activity] | | | [Activity] | Sm TSDR |
| 1.1 | | [Activity] | | | | | | Sm TSDR |
| 1.2 | | | | [Activity] | | | [Activity] | Sm TSDR |
| 1.3 | | [Activity] | | | | | | Sm TSDR |
| 1.4 | [Activity] | | | | | | | Sm TSDR |
| 1.5 | [Activity] | | | | | | | Communes |
| 1.6 | | | [Activity] | | | | | Sm TSDR |
| 2.1 | [Activity] | | | | | | | Sm TSDR |
| 2.2 | | | [Activity] | | | | | Sm TSDR |
| 3.1 | [Activity] | | | | | | | Communes |
| 3.2 | [Activity] | | | | | | | Communes |
| 4.1 | [Activity] | | | | | | | DDT 12 |
| 4.2 | | [Activity] | | | | | | Sm TSDR |
| 5.1 | | [Activity] | | [Activity] | | [Activity] | | Sm TSDR |
| 5.2 | | [Activity] | | | | | | Propriétaires des biens |
| 5.3 | | [Activity] | | | | | | Collectivités locales |
| 5.4 | | [Activity] | | | | | | Collectivités locales |
| 5.5 | | | [Activity] | | | | | Sm TSDR |
| 5.6 | | | [Activity] | | | | | Propriétaires des biens |
| 5.7 | | | [Activity] | | | | | Propriétaires des biens |
| 6.1 | | [Activity] | | | | | | Sm TSDR |
| 6.2 | | [Activity] | | | | | | Sm TSDR |



Animer le PAPI TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE et superviser la mise en œuvre

Fiche action 0.1

OBJECTIFS

- Assurer le pilotage du PAPI Complet Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance en conformité avec les objectifs et la stratégie,
- Suivre l'avancement technique et financier des actions, dans le respect des délais et des engagements budgétaires,
- Coordonner les actions du PAPI, en lien avec la restauration morphologique et les démarches territoriales,
- Mettre en place et animer de manière régulière des organes de concertation (dont le Comité de pilotage(COPI) et le Comité technique (COTECH)),
- Communiquer avec les structures associées (services de l'Etat, Région Occitanie, Agence de l'eau Adour-Garonne) sur l'état d'avancement du PAPI.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|--|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 2</u> : Organiser une gouvernance pérenne à l'échelle du bassin de gestion TSDR</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI 2022-2027</p> <p>Tous les objectifs stratégiques du PGRI sont concernés par l'animation du PAPI Complet, mais en particulier :</p> <p><u>D0.4</u> : Développer des plans d'actions basés sur la diversité et la complémentarité des mesures</p> | <p> SDAGE 2022-2027</p> <p><u>A</u> : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p> <p><u>D</u> : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p> |
| <p> PPG Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030</p> <p><u>FA A1</u> Assurer la gouvernance locale de la gestion de l'eau</p> <p><u>FA A2</u> Mettre en œuvre le PPG et coordination avec l'ensemble des outils de contractualisation (PAPI et contrat de rivière)</p> | | |

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'animation du PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et la supervision de la mise en œuvre des actions consistent en la réalisation de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des actions, ainsi qu'au suivi technique et financier du projet dans son ensemble.

Un comité technique et un comité de pilotage seront définis. Ces organes de concertation auront pour missions de superviser l'avancement du programme, vérifier la conformité entre les actions menées et les objectifs prédéfinis, et enfin valider les axes stratégiques du PAPI.

Ces missions seront assurées par un chargé de mission spécifique, intégré au sein du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, structure porteuse du PAPI éponyme. Le chargé de mission aura également pour missions :

- de communiquer avec l'ensemble des élus du territoire au travers d'échanges réguliers, de réunions consacrées au suivi des actions du PAPI, de journées thématiques sur la prévention des inondations, ...
- d'élaborer et suivre des marchés d'études et de travaux, avec l'appui éventuel d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage,
- de veiller à la bonne coordination du PAPI avec les programmes opérationnels et stratégiques du territoire (SNGRI, SCOT, SDAGE, PPG, ...)
- d'animer la concertation avec les différents acteurs (notamment DDT, Région et Agence de l'Eau) et le grand public,
- de communiquer sur le programme d'actions et ses principaux résultats,
- d'assurer un suivi budgétaire à l'aide notamment de l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI),
- d'assurer un suivi administratif du PAPI et notamment le montage et le traitement des demandes de subvention.

Un bilan à mi-parcours et un bilan en fin de programme seront dressés (cf. action 0.2).

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

Suivi stratégique sur le volet inondation et cohérence avec le PPG 2022-2030 et le contrat de rivière (actuellement en cours d'élaboration).

Réunions périodiques organisées dans le cadre des COPIL - COTECH (et des commissions géographiques annuelles)

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit toute la durée du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|-------------------|-------------|-------------|---------------|-----------------|----------------|
| Montant € TTC | 180 000 | 90 000 | 54 000 | | | 36 000 |
| % participation | 100% | 50% | 30% | | | 20% |

Le montant représente la rémunération d'un chargé de mission pendant 6 ans à temps à mi-temps (0,5 ETP), à hauteur de 30 k€/an. Le montant est en TTC (charge de fonctionnement).

Il sera en contact rapproché avec d'autres chargés de missions au sein de l'État, de la région Occitanie et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne). Ces derniers ne sont pas intégrés à la présente fiche action.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Montant total | 5 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 25 000 |
| Etat | 2 500 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 12 500 |
| AEAG | 1 500 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 7 500 |
| Sm TSDR | 1 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 5 000 |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Taux d'avancement et bilan du PAPI (nombre d'actions lancées et finalisées, dépenses engagées)
- Nombre de COTECH et COPIL organisés et dynamique de participation
- Bilan à mi-parcours et en fin de PAPI

L'objectif visé est la tenue a minima d'1 COPIL par an. En fonction des besoins et des actions menées, d'autres COPIL pourront être organisés. Chaque COPIL sera précédé d'un COTECH.

Des réunions annuelles seront aussi organisées dans le cadre des commissions géographiques au cours desquelles le bilan des actions réalisées sera communiqué aux élus par sous bassin versant du territoire et une discussion/concertation sera engagée sur les prochaines actions à mettre en œuvre (PAPI Complet, PPG, Contrat de Rivière).

Des réunions publiques seront organisées sur la durée du PAPI. Elles se tiendront a minima tous les 3 ans, soit à mi-parcours et en fin de PAPI.

Aider à la conduite du projet

Fiche action 0.2

OBJECTIFS

- Accompagner la conduite du projet de PAPI par un prestataire extérieur en fonction des besoins,
- Accompagner à la réalisation du bilan à mi-parcours et le bilan de fin du PAPI 2022-2028

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste en un accompagnement du porteur PAPI dans sa mission de conduite du projet PAPI 2022-2028.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage interviendra pour la réalisation des actions techniques chronophages, nécessaires à la conduite du projet :

- Réalisation d'un bilan à mi-parcours du PAPI,
- Réalisation de bilans et suivis des actions du PAPI,
- Réalisation d'un bilan en fin de PAPI,
- Appui technique spécifique pour la mise en œuvre de certaines actions inscrites au programme,
- Etc.

Cependant, il est précisé que la mise en œuvre de la stratégie sur la prévention des inondations en lien avec la gestion des milieux aquatiques se fera avec le territoire sous la conduite directe du SmTSDR.

Les bilans à mi-parcours et en fin de programme permettront :

- de réaliser un bilan financier des actions engagées et finalisées. Le bilan à mi-parcours pourra permettre de réajuster certaines opérations du PAPI (redéploiement de crédits, modification de la convention-cadre),
- de réaliser un bilan technique des actions prévues, en cours et réalisées,
- d'évaluer l'efficacité globale du PAPI en lien avec la stratégie et les objectifs définis dans le dossier de labellisation,
- d'évaluer l'opportunité de poursuivre la démarche PAPI, en portant attention aux points positifs et négatifs pour améliorer le prochain PAPI éventuel.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

Un prestataire extérieur sera sollicité pour la réalisation de cette action.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

2 ans (2025, 2028)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|-----------------|------------|--------|--------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | 60 000 | 30 000 | 18 000 | | | 12 000 |
| % participation | 100% | 50% | 30% | | | 20% |

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------|------|------|--------|------|------|--------|
| Montant total | | | 30 000 | | | 30 000 |
| Etat | | | 15 000 | | | 15 000 |
| AEAG | | | 9 000 | | | 9 000 |
| Sm TSDR | | | 6 000 | | | 6 000 |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Réalisation d'un bilan à mi-parcours du PAPI,
- Réalisation de bilans et suivis des actions du PAPI,
- Réalisation d'un bilan en fin de PAPI,
- Un appui technique pour la mise en œuvre de certaines actions inscrites au programme.

Sensibiliser le grand public et développer la culture du risque inondation

Fiche action 1.1



OBJECTIFS

- Développer une vraie culture du risque inondation pour :
 - Impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau en général,
 - Faire comprendre et intégrer les bons comportements à adopter en cas d'inondation,
 - Faire adopter les bons comportements au regard de la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|--|--|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.5</u> : Développer la connaissance des enjeux</p> <p><u>D2.6</u> : Diffuser la connaissance</p> <p><u>D2.7</u> : Développer la culture du risque inondation</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A12</u> : Informer et sensibiliser le public</p> <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> |
| <p> PPG Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030</p> <p><u>FA D1</u> Développer le livret du riverain</p> <p><u>FA D2</u> Mettre en place des panneaux signalétiques de sensibilisation aux milieux aquatiques, à la biodiversité et à la conciliation des usages</p> | | |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PAPI d'Intention et des initiatives communales ont permis de mener des opérations de communication auprès de la population sur le fonctionnement des cours d'eau et les phénomènes de crues et d'inondations : campagne d'affichage des bons comportements en cas d'inondation, réunions d'information,... Le Sm TSDR a par ailleurs développé depuis 2020 son site internet www.syndicat-tcdr.fr afin de communiquer sur les différentes actions qu'il porte et les résultats des études menées. Cette action vise à, en tenant compte des éléments du diagnostic approfondi du territoire, des résultats de la concertation menée lors des commissions géographiques et du programme de communication effectué par Mayane dans le cadre du PAPI d'Intention, compléter ce qui a été fait en créant des outils de sensibilisation variés mais cohérents et adaptés aux différentes cibles prioritaires identifiées, dans l'objectif général de développer la culture du risque inondation. Le programme d'actions de ce PAPI Complet complètera cette sensibilisation par des interventions scolaires (cf. action 1.3), la pose de repères de crues en cas d'évènement (cf. action 1.2), la révision des DICRIM (cf. action 1.5) et la diffusion d'une méthodologie pour les relevés post-crues et retours d'expérience (cf. action 1.4).

Les supports de communication seront divers :

- **Exposition itinérante** composée de 6 panneaux illustrés (kakemono) permettant d'expliquer au grand public le risque inondation sur le territoire, rappeler les événements majeurs l'ayant impacté, les objectifs du PAPI complet et les actions prévues dans son cadre, mais également les autres mesures prises pour faire face à ce risque et en réduire les conséquences. Les bons comportements à adopter en cas d'inondation, et l'utilité d'un diagnostic de vulnérabilité de son logement seront également présentés. Cette exposition sera mise à disposition des communes et EPCI. Des affiches, des flyers, la rédaction d'un article et des publications sur internet et les réseaux sociaux permettront d'informer la population de son installation.

- **Guide illustré des droits et devoirs des propriétaires riverains**, constitué en particulier d'une partie sur le risque inondation (définition, mémoire des crues, les bons comportements à avoir en cas de crue, culture du risque inondation...). Cette action est également prévue dans le cadre du PPG TSDR. 5 000 exemplaires sont prévus, ils pourront être distribués lors de l'envoi des conventions de travaux que le Sm TSDR met en place avec les propriétaires riverains pour les travaux de gestion de la ripisylve et lors de la sensibilisation pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité. Ils seront également mis à disposition du public dans les mairies. Ce guide pourra s'inspirer de celui, déjà existant, réalisé par le syndicat mixte de bassin versant voisin (Tarn Amont).

- **Conférences ou journées thématiques** sur la culture du risque inondation, avec l'intervention d'un expert, à destination du grand public, ayant pour objectif de sensibiliser à cette problématique, présenter les mesures qui sont prises par le Sm TSDR et rappeler les bons comportements à adopter à la fois avant, pendant et après une crue. Elles pourront être suivies d'un moment d'échange entre la population et les animateurs. Une première conférence en début de PAPI (2023) sera notamment l'occasion d'inciter les particuliers à réaliser un diagnostic de vulnérabilité de leur logement. Par la suite, cette conférence/journée thématique aura lieu tous les 2 ans.

- **Panneautique spécifique informative pour valoriser les repères de crue**, décrivant l'évènement passé et ses conséquences. Ces panneaux pourront notamment être installés dans certains établissements qui ont été particulièrement touchés par les crues passées. Environ 25 panneaux



Figure 1 : Exemple panneau mis en place par le Syndicat mixte de bassin versant Tarn Aval

- **Vidéos courtes** sur les bons comportements à adopter en cas d'inondation. Ces vidéos pourront être réalisées avec des scolaires, avec la population locale ... et seront diffusées lors des conférences thématiques et publiées sur le site du Sm TSDR.
- **Communication via le site internet du syndicat**, différents contenus de sensibilisation au risque inondation, dont certains produits par la MIIAM, seront mis en ligne régulièrement (vidéos, quiz, publications, etc.).

Cette communication devra permettre de sensibiliser un maximum de personnes sur le territoire au risque inondation ainsi qu'au fonctionnement des milieux aquatiques.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

Le Sm TSDR coordonnera les opérations de communication (marchés publics). Elles seront déclinées et mises en œuvre avec la participation active des communes, des offices du tourisme et des intercommunalités. Des partenaires (MIIAM par exemple) seront sollicités pour un appui technique et la mise à disposition d'outils de communication. Enfin, il est d'ores et déjà recherché une synergie avec les syndicats de bassins versants voisins, porteurs des démarches PAPI, afin de poursuivre les démarches de sensibilisation collectives et cohérentes sur le bassin versant Tarn-Aveyron (Association des syndicats du Bassin Versant Tarn-Aveyron).

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans (de 2023 à 2028)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|-----------------|------------|--------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | 49 000 | 24 500 | | 9 800 | | 14 700 |
| % participation | 100% | 50 %* | | 20% | | 30% |

* les actions de sensibilisation bénéficient à l'ensemble des communes du territoire

Coûts prévisionnels (charges de fonctionnement) :

- Exposition itinérante : 5 000 €
- Guide illustré des droits et devoirs des propriétaires riverains : 9 000€
- Conférences ou journées thématiques : 7 000 €
- Panneautique spécifique informative pour la valorisation des repères de crue : 25 000 €
- Vidéos : 3 000 €

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------|-------|--------|--------|--------|-------|-------|
| Montant total | 4 500 | 10 000 | 10 000 | 15 500 | 4 500 | 4 500 |
| Etat | 2 250 | 5 000 | 5 000 | 7 750 | 2 250 | 2 250 |
| Région | 900 | 2 000 | 2 000 | 3 100 | 900 | 900 |
| Sm TSDR | 1 350 | 3 000 | 3 000 | 4 650 | 1 350 | 1 350 |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre d'utilisations de l'exposition itinérante
- Nombre de guides du riverain distribués
- Nombre de communes ayant revu leur procédure d'alerte et de gestion de crise
- Nombre de personnes présentes aux conférences et aux journées thématiques
- Nombre de panneaux de valorisation des repères de crues installés
- Nombre de visionnage des vidéos

Poursuivre la pose de repères de crues et capitalisation

Fiche action n°1.2 

OBJECTIFS

- Matérialiser le risque sur l'ensemble du territoire
- Pérenniser la conscience du risque / Participer à la culture du risque

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.6</u> : Diffuser la connaissance</p> <p><u>D2.7</u> : Développer la culture du risque inondation</p> <p><u>D3.11</u> : Généraliser et capitaliser les retours d'expérience</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A12</u> : Informer et sensibiliser le public</p> <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> |
|---|---|--|

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place de repères de crues permet de perpétuer la mémoire du risque auprès de la population et de les sensibiliser au risque inondation.

Dans le cadre du PAPI d'Intention, 35 repères de crue (sur 22 sites) liés à du débordement de cours d'eau ont été installés sur le territoire. Les communes concernées sont Fondamente, Marnhagues-et-Latour, Saint-Félix-de-Sorgues, Versols-et-Lapeyre, Sylvanès, Fayet, Brusque, Arnac-sur-Dourdou, Vabres-l'Abbaye, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Belmont-sur-Rance, Combret, Murasson, Saint-Rome-de-Tarn, Viala-du-Tarn, Le Truel, Broquiès, Saint-Izaire, Brousse-le-Château, Réquista et Plaisance. De même, 37 panneaux signalétiques « parking inondable – restez vigilants ! » ont été installés sur 19 communes. Ces repères mettent en valeur l'ampleur des crues passées, en particulier celles de 1982 et 2014.

L'action prévoit donc la pose de nouveaux repères dans la continuité de l'action menée dans le cadre du PAPI d'Intention. Des repères pourront également être installés suite à des événements qui surviendraient durant la période de mise en œuvre du PAPI Complet Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

La Base de Données Historiques sur les Inondations (BDHI) sera alimentée par ces nouveaux repères, afin de capitaliser l'information et ainsi favoriser son utilisation.

Chaque nouveau repère de crue apparaîtra également sur la Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crue (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>).

TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

2 ans (2025, 2028)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|--------|------|--------|----------|---------|
| Montant € HT | 12 000 | 6 000 | | 2 400 | | 3 600 |
| % participation | 100% | 50 % * | | 20% | | 30% |

* l'aide à 50% ne s'applique que pour les communes couvertes par un PPRN approuvé. Elle est réduite à 40 % pour les communes couvertes par un PPRN prescrit et non appliquée aux autres communes

Le montant comprend les levés de géomètres nécessaires, la fabrication et livraison des repères. Il est exprimé en HT. Ce montant permettrait d'implanter une **vingtaine** de repères de crues supplémentaires.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------|------|------|-------|------|------|-------|
| Montant total | | | 6 000 | | | 6 000 |
| Etat | | | 3 000 | | | 3 000 |
| Région | | | 1 200 | | | 1 200 |
| Sm TSDR | | | 1 800 | | | 1 800 |

En complément de cette action débutée dans le cadre du PAPI d'Intention est prévue la mise en place dans des endroits stratégiques des panneaux explicatifs sur les repères de crues (cf. action 1.1).

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de nouveaux repères de crue posés
- Nombre de nouveaux repères de crue recensés dans la BDHI et la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crue

Sensibiliser en milieu scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque inondation

Fiche action 1.3 

OBJECTIFS

- Promouvoir la connaissance et la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques et des inondations,
- Développer chez les plus jeunes une vraie culture de l’eau, pour devenir un citoyen à part entière du territoire,
- Favoriser la transmission effective du savoir vers les parents,
- Comprendre et intégrer les bons comportements à adopter en cas d’inondation,
- Adopter les bons comportements au regard de la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|--|--|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.7</u> : Développer la culture du risque inondation</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A12</u> : Informer et sensibiliser le public</p> <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> |
| <p> PPG Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030</p> <p><u>Axe D</u> : Informer, communiquer, sensibiliser</p> | | |

DESCRIPTION DE L’ACTION

L’objectif de la démarche d’information-sensibilisation du Sm TSDR est de promouvoir la connaissance et la compréhension des milieux aquatiques et des inondations auprès de publics variés (grand public, élus, scolaires, etc.), grâce à l’utilisation de supports divers (exposition, conférences, vidéos, etc.). Les interventions scolaires font pleinement parties de cette approche.

Cette action prévoit d’initier un travail en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale (DSDEN) et l’Inspection Académique de l’Aveyron. Elle concerne l’ensemble des établissements scolaires de primaires et collèges du territoire, soient 8 collèges et 48 écoles primaires. L’objectif de cette action est de sensibiliser, d’impliquer et de faire comprendre aux enfants les problématiques liées à l’eau par le biais d’activités ludiques et adaptées. Les interventions en classe seront animées par l’intervenant d’une structure spécialisée, en binôme avec l’enseignant, et se feront par demi-journée. Trois modules seront proposés : « L’eau et la vie » (4 séances d’une demi-journée)

qui traitera par exemple du fonctionnement d'un écosystème aquatique, « Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau » (4 séances d'une demi-journée) qui abordera notamment le parcours de l'eau de la source au robinet, puis de la maison à la station d'épuration, et enfin « Vivre avec les crues et les inondations » (3 séances d'une demi-journée) consacré à la nature des crues et des inondations, à leur lien avec l'Homme et aux mesures de gestion mises en œuvre. Chaque classe pourra souscrire à tout ou partie des modules proposés. Cependant, le Sm TSDR souhaite mettre l'accent sur la thématique des inondations en proposant en priorité aux écoles des interventions sur le module C « Vivre avec les crues et les inondations » :

- Séance 1 – les crues et les inondations : des phénomènes naturels
- Séance 2 – les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations
- Séance 3 – les traces des inondations et les moyens de protection et de gestion vis-à-vis des crues

Seul ce module C fait l'objet d'un financement dans le cadre du PAPI Complet TSDR.

Environ 15 classes pourront bénéficier de cette action chaque année scolaire. Un appel à projet sera lancé chaque année par le Sm TSDR et la DSDEN afin de retenir les établissements et classes volontaires.

Maquette « Ma rivière vivante »

D'autre part, durant l'année 2020-2021, le Sm TSDR, en partenariat avec le Syndicat Tarn-Amont (porteur du projet de la maquette) et le CPIE du Rouergue, le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont, de l'EPAGE du bassin du Viaur, du syndicat mixte Lot-Dourdou, a travaillé à la réalisation d'une maquette pédagogique « Bassin versant et inondations » dans le but d'aborder les phénomènes des crues et les risques d'inondations. Cette maquette pédagogique pourra donc être utilisée dans le cadre des interventions scolaires du PAPI Complet TSDR.

En effet, elle est composée de 4 modules indépendants :

- Module 1 : Monts et sources
Objectif : illustrer l'amplification d'une inondation suite à des aménagements agricoles ou urbanistiques (recalibrage du cours d'eau, assèchement des prairies, rôle des zones humides...).
- Module 2 : zone agricole
Objectif : mise en évidence de l'impact de différents types d'agriculture sur le milieu naturel (ripisylves, haies, travail du sol, bande enherbée, biodiversité...).
- Module 3 : urbanisation
Objectif : montrer l'effet de l'imperméabilisation des sols qui amplifie le phénomène des crues (zone d'expansion de crue, remblais en zone inondable, digue, déchets, phénomène d'embâcle...).
- Module 4 : activités de loisirs
Objectif : montrer les conséquences des inondations en aval (camping, activités de loisirs...), informer sur la prévention du risque par le système de stations de mesures et d'alerte.

Les objectifs de cet outil pédagogique sont :

- comprendre le phénomène d'inondation,
- connaître les aménagements qui aggravent ou atténuent les inondations,
- prendre conscience du risque et des conséquences matérielles, humaines et environnementales d'une inondation,
- prendre conscience de l'importance de préserver le cours d'eau naturel.



Figure 1 : Maquette Ma rivière vivante – Syndicat mixte Tarn Amont

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

Toutes les écoles primaires et collèges situés sur les communes du bassin versant se verront proposer des interventions.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE avec l'appui technique de la DSDEN (écoles primaires).

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

Le Sm TSDR portera cette action via un prestataire spécialisé et coordonnera l'opération.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit toute la durée du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|--------|--------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | 54 000 | 27 000 | 10 800 | 5 400 | | 10 800 |
| % participation | 100% | 50 % * | 20% | 10% | | 20% |

Le montant représente 15 classes par an, soit 9 000 € TTC / an sur la durée du PAPI.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Montant total | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 |
| Etat | 4 500 | 4 500 | 4 500 | 4 500 | 4 500 | 4 500 |
| AEAG | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 |
| Région | 900 | 900 | 900 | 900 | 900 | 900 |
| Sm TSDR | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de classes ayant bénéficié de l'accompagnement pédagogique
- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre de demi-journées d'intervention réalisées

L'objectif visé est l'accompagnement d'environ 15 classes par an, soit 90 classes sur la durée du PAPI.

Mettre en œuvre une méthodologie pour les relevés post-crués et retours d'expérience

Fiche action 1.4



OBJECTIFS

- Optimiser (réactivité) le recensement des dommages et le levé des laisses de crue,
- Améliorer la connaissance des évènements et de leurs impacts,
- Améliorer la prévision des crues et des inondations, et les dispositifs de gestion de crise,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du bassin versant sur les évènements majeurs,
- Perpétuer la mémoire du risque inondation.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|--|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.4</u> : Identifier les zones soumises aux crues soudaines ou torrentielles</p> <p><u>D2.6</u> : Diffuser la connaissance</p> <p><u>D2.7</u> : Développer la culture du risque inondation</p> <p><u>D2.8</u> : Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations</p> <p><u>D3.11</u> : Généraliser et capitaliser les retours d'expérience</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A12</u> : Informer et sensibiliser le public</p> <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> <p><u>A30</u> : Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et sur ceux de l'adaptation au changement climatique</p> |
|---|--|--|

DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque nouvel évènement de crue majeur devra être suivi d'une communication et d'une collecte de données.

- Après chaque évènement de crue majeur, le Sm TSDR établira un **bilan** (trame en annexe 9) de l'épisode contenant :
 - La chronologie de la mise en vigilance
 - Le bilan pluviométrique et hydrologique
 - Les points positifs et négatifs de la gestion de crise : qualité de la communication entre les différents acteurs, efficacité des annonces faites par les systèmes de

prévision des crues, efficacité de mise en œuvre des mesures prévues par les PCS, etc.

- Une analyse de l'évènement et un bilan des dommages

Des données des stations hydrométriques du territoire pourront être utilisées pour la réalisation de ce document.

Ce document sera ensuite envoyé à l'ensemble des élus et référents de crise des communes et EPCI, aux partenaires techniques associés, et sera disponible pour le grand public sur le site du Sm TSDR.

- Un **guide méthodologique pour la « collecte d'informations sur le terrain suite à une inondation »**, réalisé par le CEREMA, sera envoyé à l'ensemble des élus et référents de crise des communes et EPCI, aux partenaires techniques associés, et sera disponible pour le grand public sur le site du Sm TSDR.

En effet, après chaque crue majeure et/ou inondation, il est urgent d'intervenir pour :

- relever les désordres provoqués par la crue. Ceux-ci peuvent être d'ordre naturels (exemples : érosions de berge, embâcles), matériels (exemples : désordres sur des ouvrages hydrauliques, des routes et chaussées) ou environnementaux (exemple : pollution). L'inventaire rapide des désordres doit permettre d'augmenter en réactivité pour sécuriser des secteurs (sauvegarde des biens et populations) et engager des travaux de première urgence ;
- Identifier les laisses de crue, c'est-à-dire les niveaux maximums atteints par les eaux. Il est nécessaire d'intervenir rapidement car ces laisses et traces peuvent très vite disparaître (suite à des opérations de nettoyage, des travaux, ou naturellement (pluie)). Les laisses de crue sont importantes à recenser car elles permettent de mieux définir et caractériser l'évènement survenu (hauteurs, emprises d'inondation). Elles sont en outre d'une importance capitale pour le calage des modèles hydrauliques et un outil précieux de sensibilisation de la population, certaines laisses pouvant être matérialisées sous forme de repère de crue (action 1.2).
- Ces interventions de terrain permettent également d'obtenir des témoignages auprès des riverains et des informations qualitatives qui peuvent s'avérer précieuses (timing et provenance de l'inondation, photos...).

Un évènement majeur ne touche rarement qu'une seule commune. Les relevés post-crues devant être réalisés dans les 3 à 5 jours maximum suivant l'évènement, ce guide permettra aux communes de mettre en place, si elles le souhaitent, une méthodologie d'action post-crue.

Les éléments relevés pourront permettre notamment d'alimenter la plateforme nationale des sites et repères de crues et les archives photos afin de capitaliser les données et favoriser leur consultation.

Une **plaquette synthétique** qui résume le guide sera réalisée, et une réunion de présentation aux maires de cette méthodologie post-crue sera organisée pour la rendre plus opérationnelle. Cette réunion permettra notamment la distribution de la plaquette. A noter que cet outil vise à évoluer pendant toute la durée du PAPI, en fonction des retours d'expérience.



Collection | Références

L'objectif de cette action est de capitaliser les observations, rendre chacun acteur de la gestion des inondations en les sollicitant pour relever les éléments post-crues, améliorer la connaissance du risque inondation et perpétuer sa mémoire.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE en tant que coordonnateur de l'action, avec l'appui du service risques de la DDT

Participation active des communes

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit toute la durée du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | Animation | | | | | |
| % participation | | | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de consultations du bilan de l'épisode après un évènement majeur

- Nombre d'éléments ajoutés sur la plateforme nationale des sites et repères de crue après un évènement majeur
- Plaquette résumé réalisée
- Réunions d'information réalisées
- Nombre de personnes présentes à la réunion d'information

PROJET

Mettre à jour les DICRIM et les communiquer à la population

Fiche action 1.5 

OBJECTIFS

- Accompagner les communes du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans la réalisation d'un DICRIM complet et actualisé,
- Communiquer auprès de la population sur les risques majeurs et les bons comportements à adopter.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|--|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.6</u> : Diffuser la connaissance</p> <p><u>D2.7</u> : Développer la culture du risque inondation</p> <p><u>D2.8</u> : Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A12</u> : Informer et sensibiliser le public</p> <p><u>A13</u> : Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales et leurs groupements compétents</p> <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> |
|---|--|---|

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Préfecture de l'Aveyron va réviser son DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) en 2023, cette procédure impliquera la mise à jour des DICRIM.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document d'information important pour une commune, l'objectif de cette action est de permettre à toutes les communes du territoire d'avoir un DICRIM complet et actualisé, mais également connu et accessible facilement par la population.

Les communes couvertes par un PPRI approuvé ont l'obligation de réaliser un DICRIM sur leur territoire pour informer les riverains sur le risque d'inondation. Il s'agira de faire un point présentant les communes du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance aujourd'hui dotées d'un DICRIM actualisé. Pour les communes n'ayant pas de DICRIM à jour, le Sm TSDR pourra les accompagner dans leur création ou révision.

L'objectif est donc de :

- Mettre à jour les documents existants, notamment en les complétant avec les éléments de connaissance collectés récemment (localisation des nouveaux repères de crue, dispositifs

communaux mis en place, coordonnées de crise, etc.), à noter que les DICRIM des communes soumises au PPRN doivent obligatoirement être révisés au moins tous les cinq ans,

- Accompagner les communes ne disposant pas encore de ce document dans sa réalisation (conseils, suivi de la démarche, etc.),
- Accompagner les communes dans la diffusion de leur DICRIM auprès de la population. Il est en effet important qu'un maximum de personnes prenne connaissance du DICRIM de leur commune, essentiel concernant la question des risques. Pour cela, le Sm TSDR appuiera la commune pour la rédaction et la diffusion d'un article dans le bulletin municipal, la presse locale et le site internet communal sur la mise à disposition du DICRIM et son importance dans la gestion du risque inondation.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : COMMUNES DU TERRITOIRE PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, avec l'appui technique du SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE pour le volet relatif au risque d'inondation

Chaque commune aura à sa charge les frais inhérents à la mise à jour, l'impression et la diffusion du DICRIM.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit la durée totale du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | Animation | | | | | |
| % participation | | | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE

- Nombre de DICRIM révisés
- Nombre de DICRIM imprimés ou mis à disposition sur les sites internet communaux

L'objectif visé est que les 73 communes du territoire du PAPI révisent au moins une fois leur DICRIM sur la durée du programme d'actions (en mettant des priorités sur les communes impactées le plus souvent par le phénomène d'inondations).

Etudier la possibilité de faire du ralentissement dynamique en amont des zones urbanisées

Fiche action 1.6 

OBJECTIFS

- Limiter le ruissellement et l'érosion sur les versants,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées,
- Faire le lien avec la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Travailler avec le monde agricole et forestier.

| | | |
|---|---|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.6</u> : Développer la connaissance des enjeux</p> <p><u>D5.1</u> : Améliorer la connaissance et la compréhension des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation</p> <p><u>D5.2</u> : Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D24</u> : Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques</p> <p><u>D49</u> : Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique</p> |
| <p style="text-align: center;"> PPG Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030</p> <p><u>FA A3</u> : Piloter les expertises du CEREMA sur les 8 sites à enjeux recensés</p> <p><u>FA B1</u> : Mettre en œuvre un plan de gestion préventive de la ripisylve et des embâcles (entretien et restauration)</p> <p><u>FA B5</u> : Préserver et restaurer les zones humides</p> <p><u>FA C1</u> : Mettre en œuvre le projet pilote de ralentissement dynamique des écoulements sur le méandre du Dourdou Fer à Cheval à Saint-Affrique (Le Cambon)</p> <p><u>FA C5</u> : Réaliser des études complémentaires sur des sites pilotes suite aux expertises du CEREMA</p> | | |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les versants ruraux du territoire sont régulièrement sujets à des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. Dans certaines zones, des mesures peuvent être envisagées pour, lorsque des épisodes pluvieux d'intensité et de durée « raisonnables » surviennent, ralentir l'eau dès l'amont, la répartir, et favoriser un maximum son infiltration pour éviter la formation de coulées de boues et le débordement des cours d'eau.

L'objectif de cette étude est de déterminer les mesures de ralentissement dynamique qui peuvent être mises en place sur le bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, et en particulier en amont des zones urbanisées.

Cette fiche action ne concerne pas spécifiquement le ralentissement dynamique en rivière (« haie brises crues ») qui a été étudié d'une part dans l'étude Tarn-Dourdou-Rance – Phase 1 PNRGC et qui a identifié des opportunités de ralentissement dynamique en rivière qui seraient essentiellement sur le Mousse en amont de Coupiac et sur le Levéjac à Saint-Rome-de-Tarn. Un pré-dimensionnement, un chiffrage et une ACB sont préconisées dans cette étude et peuvent déboucher suivant l'effectivité de ces investigations préalables à de nouvelles actions spécifiques à définir (à l'image du projet du Fer à Cheval, commune de Saint-Affrique, mené dans le cadre du PPG TSDR, projet solidaire et collectif qui associe 4 agriculteurs situés sur le méandre du Dourdou dans un programme global de plantations de 3 km de haies transversales au cours d'eau en bordure de parcelles agricoles).

On peut distinguer plusieurs types d'actions :

- les pratiques culturales à l'échelle de l'exploitation (parcelles et cheminement) : travail de la terre, utilisation des techniques, organisation d'un parcellaire, zone enherbée en bordure de parcelle et de labour, implantation de haies;
- la gestion des flux d'eau sur les bassins versants : création de haies stratifiées, création de fascines inertes ou vivantes sur les chemins de l'eau, restauration de corridors et entretien des paysages, ...
- la restauration des zones humides (en lien avec le programme mené dans le cadre du PPG TSDR et de l'appel à projet de l'Entente pour l'Eau),...

Actions envisagées:

- Elaboration d'une stratégie de ralentissement dynamique à l'échelle des bassins versants par un REX des dommages passés associées aux conditions hydrométéorologiques, une définition des secteurs les plus sensibles à ces phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols (facteurs aggravants), un état des lieux de l'évolution sur 30 ans de la présence de haies sur le territoire, et une qualification des solutions techniques vertueuses. Réalisation de 4 sous études,
- Mise en place d'un accompagnement opérationnel de réalisation de mesures de réduction du risque ruissellement sur un territoire test et représentatif des diversités locales (identification des coûts, mise en œuvre et entretien, financements possibles,...),
- Mise en place d'une évaluation et d'un suivi de la stratégie et des phénomènes constatés pour mieux gérer ces phénomènes d'érosion (BD des phénomènes d'érosion, suivi du site test et évaluation des co-bénéfices),
- Mise en place d'actions de sensibilisation des acteurs territoriaux aux enjeux de la thématique (journée sensibilisation, visites de sites, fiches témoins...).

Cette action s'inscrit également dans la démarche de mise en place du Contrat de Rivière, en cours d'élaboration sur le territoire, en partenariat avec le CEREMA et avec l'appui technique du comité agriculture et forêt du syndicat.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

2024 - 2025, soit 2 ans

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|-----------------|------------|--------|--------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | 100 000 | 50 000 | 30 000 | | | 20 000 |
| % participation | 100% | 50% | 30% | | | 20% |

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---------------|------|--------|--------|------|------|------|------|
| Montant total | | 60 000 | 40 000 | | | | |
| Etat | | 30 000 | 20 000 | | | | |
| AEAG | | 18 000 | 12 000 | | | | |
| Sm TSDR | | 12 000 | 8 000 | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Elaboration d'une stratégie de réduction du risque ruissellement à l'échelle du territoire partagée (4 sous-études),
- Nombres d'actions opérationnelles de plantage de haies (ou de linéaire) sur le BV test,
- Nombre d'actions opérationnelles de restauration des zones humides sur le BV test,
- Réalisation d'une base de données de suivi des phénomènes d'érosion des sols.

Assister techniquement les collectivités membres pour l'optimisation de l'utilisation des outils de surveillance



OBJECTIFS

- Optimisation de l'utilisation des outils de surveillance mis à disposition des communes

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|---|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire de façon cohérente et concertée la politique de gestion du risque inondation</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D3.3</u> : Améliorer l'anticipation des évènements de pluies intenses</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A13</u> : Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales et leurs groupements compétents</p> |
|---|---|---|

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'Etat a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance et de prévision des inondations, à la disposition des communes :

- Alerte Météo France : informe sur les risques météorologiques nationaux des prochaines 24 heures,
- Vigicrues : dispositif de vigilance national dédié à la prévision des crues, accessible à tous. La carte de vigilance crues, les bulletins d'information associés et les prévisions sont disponibles en permanence. Vigicrues indique le niveau de vigilance requis pour les prochaines 24 heures, et la carte est actualisée deux fois par jour à 10h et 16h (au minimum),
- Vigicrues Flash et APIC : dispositifs proposés aux gestionnaires de crises locaux qui permettent aux personnes inscrites de recevoir un avertissement par mail, SMS ou message vocal en cas de risque imminent de crue. Ces dispositifs sont particulièrement adaptés dans les zones affectées par des crues soudaines et non couvertes par la surveillance Vigicrues.

Pendant toute la durée du PAPI d'Intention, les élus du territoire ont été informés quant à l'existence et l'importance de l'utilisation des outils APIC et Vigicrues Flash. Aujourd'hui, les communes du territoire représentant le plus d'enjeux sont inscrites à APIC. Cependant, cette optimisation de l'utilisation des outils de surveillance doit être entretenue compte tenu du renouvellement des équipes municipales. Cette action vise donc à continuer la promotion de ces dispositifs initiée dans le PAPI d'Intention. Un travail continu d'animation sera mis en place par l'animateur PAPI auprès des communes afin que les gestionnaires de crise prennent en main et s'approprient ces outils de

surveillance. Leur utilisation doit désormais faire partie intégrante de la gestion du risque inondation dans toutes les zones concernées. Une réunion d'information pourra être organisée pour présenter ces outils à toutes les personnes impliquées dans la gestion de crise (élus, conseillers municipaux, responsables de services techniques, etc. mais aussi gestionnaires de camping et éventuellement d'exploitations agricoles s'ils le souhaitent). Il est également prévu la création d'un questionnaire sur l'utilisation de ces outils à destination des communes visant à mieux connaître leurs pratiques en termes de surveillance.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire TSDR dans son intégralité, et plus particulièrement les communes à risque et éligibles au dispositif Vigicrues Flash.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit la durée totale du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | Animation | | | | | |
| % participation | | | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de nouvelles inscriptions sur Vigicrues Flash et APIC
- Création du questionnaire
- Retours sur le questionnaire

Etudier la possibilité d’améliorer le système de surveillance des crues : Concerter / prioriser

Fiche action 2.2 

OBJECTIFS

- Développer la concertation auprès des élus pour l’amélioration des dispositifs de surveillance des crues sur leur commune,
- Etudier la possibilité de mettre en œuvre un système de surveillance pérenne sur les secteurs mobilisés.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|--|--|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 2</u> : Organiser une gouvernance pérenne à l’échelle du bassin de gestion TSDR</p> <p><u>OS 3</u> : Construire de façon cohérente et concertée la politique de gestion du risque inondation</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D3.2</u> : Développer les systèmes d’alerte locaux</p> <p><u>D3.3</u> : Améliorer l’anticipation des évènements de pluies intenses</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>C25</u> : Anticiper les situations de crise</p> |
|--|--|--|

DESCRIPTION DE L’ACTION

Dans le cadre du PAPI d’Intention une étude pour l’amélioration du système de surveillance des crues a été réalisée. Elle propose trois scénarios possibles présentant l’installation de stations hydrométriques et échelles limnimétriques à des endroits stratégiques du territoire. La mise en œuvre de l’un de ces scénarios permettrait d’améliorer le système de surveillance du territoire. Cependant, les enjeux techniques et financiers relatifs à ces dispositifs (investissement et fonctionnement) nécessitent de définir une stratégie collective efficiente.

De plus, sous la volonté de certains élus, des échelles limnimétriques ont été installées dans 11 communes dans le but de créer des repères et de communiquer à la population. Il ressort le besoin toutefois de développer une communication entre communes, mais également avec les services de l’Etat en charge de la surveillance et de la prévision des crues, pour anticiper toujours mieux ces phénomènes.

Cette nouvelle action sera mise en œuvre en 2 temps :

- 1/ Elle consiste avant tout à engager une démarche de concertation auprès des élus locaux et des services de l’Etat pour identifier les possibilités d’amélioration des systèmes de surveillance de crue.
- 2/ En fonction des réponses, une actualisation de l’étude du PAPI d’intention pourra être faite de manière à prioriser les secteurs d’intervention et proposer un système de surveillance et une gestion de celui-ci adaptés. Dans ce cas, les points suivants devront être appréhendés :

- les localisations des nouvelles installations au regard des enjeux locaux et du fonctionnement hydrologique des sous-bassins versants,
- les coûts d'investissement à prévoir pour l'achat des équipements et les coûts de fonctionnement et de gestion,
- la gestion de ces nouvelles installations.

L'objectif de cette action est d'améliorer la prévision des crues en augmentant les délais d'anticipation et ainsi favoriser une réaction adaptée.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité, en particulier les zones étudiées dans l'étude du PAPI d'Intention

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

2024

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|-------|------|--------|----------|---------|
| Montant € HT | 10 000 | 5 000 | | 2 000 | | 3 000 |
| % participation | 100% | 50 % | | 20 % | | 30 % |

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------------|------|--------|------|------|------|------|
| Montant total | | 10 000 | | | | |
| Etat | | 5 000 | | | | |
| Région | | 2 000 | | | | |
| Sm TSDR | | 3 000 | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de réunions de concertation réalisées

Réviser les PCS et renforcer la coopération intercommunale

Fiche action 3.1



OBJECTIFS

- Améliorer l'appropriation et l'opérationnalité du volet inondation des PCS du bassin versant,
- Renforcer la coopération et l'entraide intercommunale,
- Harmoniser la gestion de crise à une échelle de bassin ou sous-bassin,
- Aider la prise de décision.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|--|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.8</u> : Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations</p> <p><u>D3.6</u> : Encourager l'élaboration, la mise à jour et tester les PCS dans les communes en zone inondable</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A13</u> : Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales et leurs groupements compétents</p> <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> |
|---|--|--|

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, qui présente l'organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens présents sur la commune pour faire face à la catastrophe. Il traite de tous les risques recensés sur la commune et comporte un volet consacré au risque d'inondation si celui-ci est présent.

L'évaluation de 43 PCS a été effectuée dans le cadre du PAPI d'Intention, ce qui correspond à l'ensemble des communes soumises au risque inondation et disposant d'un PCS.

L'objectif de cette action est donc de :

- Mettre à jour régulièrement les documents existants, en les complétant avec les éléments de connaissance collectés récemment (état de la connaissance des enjeux et des risques, moyens disponibles, coordonnées de crises, etc.), et en les adaptant aux projets d'aménagement mis en œuvre dans la commune s'il y en a.

A noter qu'un PCS doit au minimum être révisé tous les cinq ans, les PCS caduques seront révisés en priorité,

- Favoriser une approche intercommunale dans la révision des PCS du territoire : la loi MATRAS du 25 novembre 2021 rend obligatoire la cohérence des différents PCS à l'échelle d'une communauté de communes par la rédaction d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) pour permettre la mise en commun de moyens humains et matériels (il ne se substitue en aucun cas au PCS). L'inondation ne concerne en effet que très rarement une seule commune, une gestion intercommunale se révèle donc pertinente et permettrait une plus grande cohésion et uniformité sur l'ensemble du territoire. Dans ce sens, le Sm TSDR pourra accompagner les intercommunalités à la mise en place des PICS et étendre cet appui à différentes missions de gestion de crise dans l'organisation à l'échelle intercommunale (exercices (cf. action 3.2), utilisation des outils (cf. action 2.1), etc.),
- Rendre le volet inondation des PCS du territoire plus opérationnel, c'est-à-dire mobilisable, utilisable, et compréhensible par tous,
- Communiquer ces documents aux personnes concernées (les personnes chargées d'intervenir en cas de situation de crise) pour qu'ils en prennent connaissance et ainsi réagissent de manière adaptée et rapide en cas d'évènement.

Les PCS en vigueur pourront être mis en application à travers l'organisation d'exercices de gestion de crise grandeur nature (cf. action 3.2).

Les retours d'expérience recueillis par le Sm TSDR après chaque évènement (cf. action 1.4) viendront apporter des éléments utiles à la réactualisation de ces PCS.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : COMMUNES DU TERRITOIRE PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, avec l'appui technique du SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE pour le volet relatif au risque d'inondation

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit la durée totale du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|-------------------|-------------|-------------|---------------|-----------------|----------------|
| Montant € TTC | Animation | | | | | |
| % participation | | | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de PCS révisés
- Nombre de PCS imprimés ou mis à disposition sur les sites internet communaux

L'objectif visé est que les 45 communes du territoire soumises au risque inondation révisent au moins une fois leur PCS sur la durée du programme d'actions.

PROJET

Accompagner l'organisation d'exercices de crise grandeur nature

Fiche action 3.2



OBJECTIFS

- Réduire la vulnérabilité des communes en testant les PC,
- Renforcer la coopération et l'entraide intercommunale,
- Renforcer l'opérationnalité, la réactivité et la coordination des acteurs de la gestion de crise,
- Améliorer les procédures de gestion de crise,
- Harmoniser la gestion de crise à une échelle de bassin ou sous-bassin.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

| | | |
|---|--|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D2.8</u> : Sensibiliser les maires des communes dotées d'un PPR sur leurs responsabilités et obligations</p> <p><u>D3.6</u> : Encourager l'élaboration, la mise à jour et tester les PCS dans les communes en zone inondable</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A13</u> : Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales et leurs groupements compétents</p> |
|---|--|---|

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Sm TSDR appuiera les communes du territoire, en particulier les communes avec des enjeux significatifs, dans la mise en œuvre d'exercices de crise grandeur nature. L'objectif est de mettre en application les PCS des communes (cf. action 3.1) afin de les rendre plus opérationnels. Ces exercices permettront d'entraîner les gestionnaires de crise (élus, agents municipaux, ...), ils pourront se présenter sous forme d'une étude de cas ou bien d'un exercice de mise en situation adapté au contexte communal. Un prestataire extérieur pourra intervenir.

Ces exercices de gestion de crise pourront être réalisés à l'échelle de la communauté de communes ou du bassin versant pour favoriser la cohésion intercommunale et améliorer l'efficacité de la procédure. Une crise ne concerne en effet que très rarement une seule commune.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : COMMUNES DU TERRITOIRE PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, avec l'appui technique du SYNDICAT Mixte TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Lien avec d'autres actions du PAPI : FA3.1 & FA2.1

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit la durée totale du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | Animation | | | | | |
| % participation | | | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre d'exercices de crise réalisés

PROJET

Réviser les Plans de Prévention des Risques d'Inondation

Fiche action 4.1



OBJECTIFS

- Couvrir et actualiser l'ensemble du territoire en termes de données de zones inondables,
- Améliorer la connaissance des zones inondables, plus particulièrement sur le bassin de la Sorgues et du Dourdou Camarès Aval,
- Améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.

Liens avec les documents de planification et leurs mesures associées :

|  PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028 |  PGRI Adour-Garonne 2022-2027 |  SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 |
|---|--|--|
| <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 2</u> : Organiser une gouvernance pérenne à l'échelle du bassin de gestion TSDR</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p><u>D2.1</u> : Développer et mettre à jour les cartographies des zones inondables</p> <p><u>D2.4</u> : Identifier les zones soumises aux crues soudaines et torrentielles</p> <p><u>D2.5</u> : Développer la connaissance des enjeux</p> <p><u>D4.1</u> : Mettre en œuvre la priorisation, à l'échelle régionale, d'élaboration et de révision des PPRN</p> <p><u>D4.3</u> : Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine dans les documents d'urbanisme</p> <p><u>D4.9</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> | <p><u>A15</u> : Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques</p> <p><u>A28</u> : Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |

DESCRIPTION DE L'ACTION

La construction d'une politique de gestion du risque inondation doit inclure la maîtrise de l'évolution de l'urbanisation en zone inondable. Dans cet objectif, il doit être possible de s'appuyer sur une réglementation de l'occupation du sol adaptée, permettant de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. Les PPRi sont créés pour cela, et sont également indispensables à la mise en place de

nombreuses mesures de prévention (repères de crue, PCS, mesures de réduction de la vulnérabilité, etc.).

Les PPRI du « bassin du Rance » et du « bassin du Dourdou en Amont de Camarès » sont en vigueur avec un règlement en application.

Concernant le bassin de la Sorgues et du Dourdou de Camarès Aval, le PPRI n'est plus en vigueur depuis le 9 avril 2020. Sur l'ensemble des communes concernées s'applique donc l'article R111-2 du code de l'urbanisme appuyé par les études déterminant des zones d'aléas soumises au risque d'inondation.

L'action consiste à réviser et approuver **le PPRI du bassin de la Sorgues et du Dourdou en aval de Camarès** qui couvre 9 communes.

Dans le cadre du PAPI, il pourra être mené au besoin des révisions et l'approbation de PPRI à l'échelle d'une commune.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Secteur du bassin de la Sorgues et du Dourdou en aval de Camarès : Cornus, Fondamente, Marnhagues et Latour, Saint-Félix de Sorgues, Versols et Lapeyre, Calmels et Le Viala, Saint-Izaire, Vabres l'Abbaye et Saint-Affrique.

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité pour des révisions ou l'approbation de nouveaux PPRI en fonction des besoins.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ETAT _ DDT de l'Aveyron

L'État consultera les communes et le Sm TSDR dans le cadre de l'élaboration des documents.

Les dossiers feront l'objet d'une enquête publique.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans, soit la durée totale du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | | X | | | | |
| % participation | | 100% | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Révision du PPRI du bassin de la Sorgues et du Dourdou en aval de Camarès et date d'approbation
- Nombre de PPRI approuvé

Améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme

Fiche action 4.2



OBJECTIFS

- Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification d'urbanisme et les projets d'aménagement

| | | |
|--|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.3</u> : Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine dans les documents d'urbanisme</p> <p><u>D4.4</u> : Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural) dans les documents d'urbanisme et lors de nouveaux projets</p> <p><u>D4.9</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> <p><u>D5.3</u> : Etablir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>A28</u> : Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau</p> <p><u>A29</u> : Informer et former les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau et les acteurs de l'eau aux documents d'urbanisme</p> <p><u>A31</u> : Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant</p> <p><u>A32</u> : S'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
| <p> PPG Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030</p> <p><u>FA A2</u> : Mettre en œuvre le PPG et coordination avec l'ensemble des outils de contractualisation (PAPI et contrat de rivière)</p> <p><u>FA A3</u> : Piloter les expertises du CEREMA sur les 8 sites à enjeux recensés</p> <p><u>FA C5</u> : Réaliser des études complémentaires sur des sites pilotes suite aux expertises du CEREMA</p> | | |

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'aménagement durable des territoires doit prendre en compte le risque d'inondation partout où cette problématique se pose. Les collectivités compétentes en matière d'aménagement se doivent de stabiliser et même réduire, dès lors que cela est possible, la vulnérabilité de leur territoire. La connaissance précise de l'exposition au risque d'inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement soit par le biais d'études, soit suite à la survenance d'évènements, sont des éléments qui permettent de guider les choix de développement au travers des documents de planification. Le développement des PLUi permet d'engager une réflexion à une échelle plus pertinente du point de vue hydrographique et en cohérence avec la prise de compétence GEMAPI des intercommunalités. Afin de faciliter cette logique intégratrice, il est indispensable de diffuser toute donnée nouvelle permettant de préciser et fiabiliser la connaissance du risque d'inondation. C'est pourquoi le Sm TSDR souhaite être associé aux démarches d'élaboration des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée. Il pourra être consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme pour s'assurer que le risque d'inondation est bien pris en compte et que ces documents sont cohérents avec les règlements des PPRI ou les actions envisagées dans le PAPI et le PPG.

De plus, de par l'urbanisation croissante se traduisant dans les documents d'urbanisme, certaines communes du territoire sont confrontées à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Ceci provoque une infiltration limitée des eaux pluviales, la pollution des milieux aquatiques, une réduction de l'alimentation des eaux souterraines et l'augmentation des volumes d'eau ruisselés, et ainsi favorise les inondations. Cette action visera donc aussi à promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales en favorisant la désimperméabilisation des territoires urbanisés, qui peut être formalisée dans les documents d'urbanisme, notamment via le zonage pluvial. L'action portera sur la sensibilisation à la gestion intégrée via des interventions techniques, brochures, etc. Le CEREMA a réalisé un guide sur l'élaboration du zonage pluvial et des documents d'information-sensibilisation sur cette thématique, comme par exemple la publication relative à la « Gestion intégrée des eaux pluviales ». Ces supports synthétiques et pédagogiques seront partagés aux élus des communes du territoire concerné. Des réunions seront réalisées avec les maires, les services urbanismes des communautés de communes, le service instructeur des permis de construire, la DDT et le Sm TSDR dans le but de sensibiliser les élus à communiquer davantage sur le risque inondation sur leur territoire dans le cadre de l'aménagement, de développer des pratiques collaboratives entre services et d'organiser des formations sur des thématiques à préciser en groupes de travail.

En synthèse, les actions consisteront en :

- La participation du syndicat à des réunions portant sur l'élaboration des documents de planification et à minima à un avis consultatif sur tout document de planification ou de projets d'aménagements dans des zones à risques avérées ou sensibles à ces phénomènes,
- la rédaction d'une doctrine partagée pour la prise en compte du risque d'inondation et de ruissellement dans les documents d'urbanismes,
- la diffusion de messages pédagogiques sur la gestion intégrée des eaux pluviales par le syndicat via des réunions ou brochures.

Gestion intégrée des eaux pluviales



Céline GIBELIN – Responsable Unité Eau –
CEREMA Ile de France

GT Approche financière dans les Ecoquartiers – Gestion des eaux pluviales – 07/02/19

TERRITOIRE CONCERNÉ

Territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

Partenaire : Le PNRGC sera associé à cette action en tant que maître d'ouvrage du SCOT.

DURÉE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION

3 ans (2023-2025)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | Animation | | | | | |
| % participation | | | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/RÉUSSITE :

- Nombre de participation aux réunions en lien avec des procédures d'élaboration/modification de documents d'urbanisme
- Nombre de projets d'aménagement et/ou d'urbanisme pour lesquels le risque inondation a été considéré
- Nombre de projets de gestion des eaux pluviales
- Nombre d'interventions ou documents sur la gestion intégrée des eaux pluviales
- Elaboration d'une doctrine partagée sur la prise en compte des risques inondation et ruissellement dans les zones urbaines et péri-urbaines

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens de type habitat et biens à usage mixte, et appui au montage des dossiers de demandes de subvention sur le territoire

Fiche action n° 5.1



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens de type habitat et à usage mixte, et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI Complet, une étude de caractérisation de l'aléa réalisée par le bureau WSP a été initiée dans le PAPI d'Intention. En effet, le PNRGC avait établi en 2017 un pré-diagnostic de la vulnérabilité du territoire en croisant les données sur l'aléa (PPRI, PSS et CIZI) avec les enjeux en présence. Des informations complémentaires ont, par la suite, été apportées grâce à des enquêtes de terrain et des entretiens individuels avec les communes. Pour affiner ce pré-diagnostic, une analyse complémentaire a donc été réalisée afin d'apporter des précisions sur les enjeux pour lesquels :

- la vulnérabilité a été pré-identifiée comme moyenne à forte, pour lesquels la connaissance est disponible pour une crue centennale ou une crue de référence (donnée issue des PPRI),
- aucune donnée n'est disponible (vulnérabilité indéterminée) correspondant aux secteurs non couverts par des PPRI.

Elle débouche dans le cadre du PAPI Complet sur une base de données caractérisant la vulnérabilité du territoire.

Finalement, la classe de vulnérabilité de l'ensemble des bâtiments est déterminée à travers le croisement des informations provenant des données fournies par le PNRGC (PPRI, MNT, étude ISL 2020), d'enquêtes et d'expertises sur le terrain, d'une campagne de levés topographiques, et des modèles hydrauliques.

Ainsi, sur le territoire TSDR, 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont vulnérables aux inondations et ruissellement pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|----------------------|---------------------|--------------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 83% sont des logements, 12% des activités économiques et 5% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI Complet, le Sm TSDR a décidé de poursuivre son action spécifique de réduction de la vulnérabilité des habitations ; en effet, les retours d'expérience ont démontré que les travaux de réduction de vulnérabilité avaient une réelle efficacité pour la protection des biens et des personnes, complémentaires des ouvrages hydrauliques collectifs et autres actions de prévention des inondations. Cette action vise à réaliser le diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de chaque bâti de type habitation (ou bien à usage mixte) identifié, préalable indispensable à la réalisation de travaux afin de définir les mesures à mettre en œuvre :

- Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité (batardeaux amovibles, calage du premier plancher, rehausse des équipements électriques, etc.),
- Relocalisation des bâtis concernés par un danger grave menaçant la vie humaine.

L'objet de cette action est d'apporter un soutien technique et administratif aux propriétaires occupants ou bailleurs des habitations individuelles et collectives pour l'établissement des diagnostics de vulnérabilité.

Une première étape, sur leur demande, les propriétaires sont pris en charge par un prestataire compétent pour établir un diagnostic de la vulnérabilité du bâtiment, et identifier les mesures préconisées. Une analyse des contraintes techniques et économiques de réalisation de ces derniers sera également effectuée.

D'après le retour d'expérience des diagnostics établis dans le PAPI d'intention, il est pris l'hypothèse que 20% des bâtis vulnérables ciblés réalisent un diagnostic. Ce ratio est appliqué à l'ensemble des habitations vulnérables non diagnostiquées à ce jour, ce qui, en considérant également la ruralité et de la disparité du territoire au risque inondation, correspond à environ 250 diagnostics.

Le diagnostic est restitué au moyen d'un atlas de chaque bâti avec fiche type comprenant :

- Visite physique de chaque bien à diagnostiquer intégrant un relevé topographique des niveaux de planchers. Ce levé est réalisé par un géomètre expert accompagnant le prestataire du diagnostic,
- Description de chaque bâti et des occupants,
- Diagnostic de vulnérabilité au regard des cotes des modélisations ou de l'événement historique connu, le paramètre le plus contraignant étant à prendre en compte,
- Inventaire des modalités de réduction de vulnérabilité envisageables,
- Prescription de la liste des travaux de réduction de la vulnérabilité qui sera transmise aux propriétaires. Si des travaux sont rendus obligatoires par le PPR, ils seront à réaliser en priorité,
- Le diagnostic peut proposer des mesures d'organisation permettant d'anticiper la survenue d'une crise ou de faciliter le retour à la normale. La mise en œuvre de ces mesures n'est cependant pas finançable,
- Bancarisation des données sous format SIG.

Seuls les biens couverts par un contrat d'assurances incluant la garantie catastrophe naturelle sont éligibles à des subventions FPRNM pour travaux, que ce soient les habitations ou biens à usages mixtes. Le diagnostic mené doit collecter cette information.

Une deuxième étape, les usagers sont accompagnés pour la préparation et le suivi de leur dossier de financement des travaux. Le nombre de dossiers de demande de subvention pour les travaux est estimé à 30% du nombre de diagnostics (retour d'expérience PAPI d'intention). Les diagnostics réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention n'ayant pas donné lieu à des travaux sont pris en compte dans l'estimation. L'objectif visé est donc de 120 dossiers.

Cette action sera menée en trois phases. Une première phase (année N1) pilote permettant de tester la méthodologie pour éventuellement l'ajuster, une première campagne de réalisation des diagnostics à grande échelle (année N3) puis une deuxième campagne (année N5) ciblée sur les secteurs vulnérables peu mobilisés sur les premières phases.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

| | Montants € HT |
|--|--------------------------|
| Réalisation des diagnostics (topographie, analyse, visite terrain, rédaction des rapports, maintenance de base de données) | 1 000 € / bâti |
| Appui au montage des dossiers de demandes de subventions en vue de la réalisation des travaux apporté auprès des bénéficiaires | |

| | Montants € HT | Montants € TTC |
|--|------------------|-------------------|
| Habitations ou biens à usage mixte, soit 250 bâtis | 250 000 | 300 000 |

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

3 ans (2023, 2025, 2027)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|------------------|------------|---------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | 300 000 | 150 000 | | 60 000 | | 90 000 |
| % participation | 100% | 50% | | 20% | | 30% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------------------|------------|---------|------|---------|------|--------|------|
| Montant € TTC | 300 000 | 120 000 | | 120 000 | | 60 000 | |
| Etat | 150 000 | 60 000 | | 60 000 | | 30 000 | |
| Région | 60 000 | 24 000 | | 24 000 | | 12 000 | |
| Sm TSDR | 90 000 | 36 000 | | 36 000 | | 18 000 | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de diagnostics réalisés → objectif 250
- Nombre de dossiers de demandes de financements présentés pour des travaux /Nombre de diagnostics réalisés

Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des biens du type habitat et biens à usage mixte

Fiche action n° 5.2



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens de type habitat et à usage mixte, et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Il a été estimé dans le PAPI d'intention que 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont exposés aux inondations par débordements et ruissellements pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|---------------|--------------|-------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 83% sont des logements, 12% des activités économiques et 5% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

L'ensemble des enjeux situés en zones inondables ne pouvant faire l'objet d'une protection collective (par des ouvrages hydrauliques par exemple) et/ou de délocalisations, il est essentiel de compléter les dispositifs de protection par des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité des bâtis (bâtis à usage public, d'habitations et d'activités économiques).

Les actions de l'axe 5 complètent donc les autres axes du PAPI, en passant d'une logique collective de protection à une logique individuelle de réduction de vulnérabilité des enjeux exposés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action 5-2 a pour objet d'apporter un soutien financier et administratif aux propriétaires occupants ou bailleurs des habitations individuelles et collectives pour la mise en œuvre des travaux de mitigation prescrits à la suite du diagnostic de vulnérabilité du logement (Action 5-1).

Deux types de travaux sont envisagés :

- Mesures « classiques », correspondant notamment à la pose de batardeaux, de clapets anti-retours sur les canalisations, mise hors d'eau du réseau électrique et des équipements sensibles, sécurisation des piscines, bassins, arrimage des bouteilles d'hydrocarbures...
Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 4 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires,
- Mesures « lourdes », correspondant à la création d'un niveau refuge. Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 25 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires.

D'après le retour d'expérience des diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité réalisés dans le PAPI d'intention, il est pris l'hypothèse que 30% des bâtis diagnostiqués réalisent des travaux.

Les diagnostics réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention n'ayant pas donné lieu à des travaux sont pris en compte dans l'estimation. L'objectif visé est donc de 120 dossiers.

L'analyse de vulnérabilité menée dans le PAPI d'intention sur l'ensemble du territoire TSDR, a mis en évidence que 21% de ces habitations sont de plain-pied, soit 25 biens à usage d'habitat et mixte.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires des biens, assistés par le Sm TSDR

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

| | Montants € HT | Montants € TTC |
|---|------------------|-------------------|
| Travaux de mise en œuvre de mesures « classique » sur 120 bâtis, à 4 000 € les travaux en moyenne | 480 000 | 576 000 |
| Travaux de mise en œuvre de mesures « lourdes » sur 25 bâtis, à 25 000 € les travaux en moyenne | 625 000 | 750 000 |
| TOTAL | 1 105 000 | 1 326 000 |

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

6 ans (2023-2028)

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Propriétaires des biens |
|------------------------|------------|-----------|------|--------|----------|----------------------------|
| Montant € TTC | 1 326 000 | 1 060 800 | | | | 265 200 |
| % participa tion | 100% | 80% | | | | 20% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------------------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Montant € TTC | 1 326 000 | 160 000 | 250 000 | 250 000 | 250 000 | 250 000 | 166 000 |
| Etat | 1 060 800 | 128 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 132 800 |
| Propriétaires des biens | 265 200 | 32 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 33 200 |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Mise en œuvre de mesures « classiques » (nombre de propriétaires engagés dans les travaux) → Objectif 120
- Création d'un niveau refuge (nombre de propriétaires engagés dans les travaux) → Objectif 25

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens de type bâtiments publics et appui au montage des dossiers de demandes de subvention sur le territoire du PAPI

Fiche action n° 5.3



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens publics et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI Complet, une étude de caractérisation de l'aléa réalisée par le bureau WSP a été initiée dans le PAPI d'Intention. En effet, le PNRGC avait établi en 2017 un pré-diagnostic de la vulnérabilité du territoire en croisant les données sur l'aléa (PPRI, PSS et CIZI) avec les enjeux en présence. Des informations complémentaires ont, par la suite, été apportées grâce à des enquêtes de terrain et des entretiens individuels avec les communes. Pour affiner ce pré-diagnostic, une analyse complémentaire a donc été réalisée afin d'apporter des précisions sur les enjeux pour lesquels :

- la vulnérabilité a été pré-identifiée comme moyenne à forte, pour lesquels la connaissance est disponible pour une crue centennale ou une crue de référence (donnée issue des PPRI),
- aucune donnée n'est disponible (vulnérabilité indéterminée) correspondant aux secteurs non couverts par des PPRI.

Elle débouche dans le cadre du PAPI Complet sur une base de données caractérisant la vulnérabilité du territoire.

Finalement, la classe de vulnérabilité de l'ensemble des bâtiments est déterminée à travers le croisement des informations provenant des données fournies par le PNRGC (PPRI, MNT, étude ISL 2020), d'enquêtes et d'expertises sur le terrain, d'une campagne de levés topographiques, et des modèles hydrauliques.

Ainsi, sur le territoire TSDR, 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont vulnérables aux inondations et ruissellement pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|----------------------|---------------------|--------------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 83% sont des logements, 12% des activités économiques et 5% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI Complet, le Sm TSDR a décidé de poursuivre son action spécifique de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics ; en effet, les retours d'expérience ont démontré que les travaux de réduction de vulnérabilité avaient une réelle efficacité pour la protection des biens et des personnes, complémentaires des ouvrages hydrauliques collectifs et autres actions de prévention des inondations.

Cette action vise à réaliser le diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de chaque bâti de type bâtiment public identifié, préalable indispensable à la réalisation de travaux afin de définir les mesures à mettre en œuvre :

- Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité (batardeaux amovibles, calage du premier plancher, rehausse des équipements électriques, etc.),
- Relocalisation des bâtis concernés par un danger grave menaçant la vie humaine.

L'objet de cette action est d'apporter un soutien technique et administratif aux collectivités locales pour l'établissement des diagnostics de vulnérabilité de leurs bâtiments situés en zone inondable.

Une première étape, sur leur demande, les collectivités locales sont prises en charge par un prestataire compétent pour établir un diagnostic de la vulnérabilité de leur(s) bâtiment(s), et identifier les mesures préconisées. Une analyse des contraintes techniques et économiques de réalisation de ces derniers sera également effectuée.

Le retour d'expérience des diagnostics établis dans le PAPI d'intention donne que 20% des bâtis vulnérables ciblés réalisent un diagnostic. Ce ratio appliqué à l'ensemble des bâtiments publics vulnérables, mis en lien avec la disparité du territoire au risque inondation et les retours d'expérience du PAPI d'Intention, mène à un objectif de 10 diagnostics.

Le diagnostic est restitué au moyen d'un atlas de chaque bâti avec fiche type comprenant :

- Visite physique de chaque bien à diagnostiquer intégrant un relevé topographique des niveaux de planchers. Ce levé est réalisé par un géomètre expert accompagnant le prestataire du diagnostic,
- Description de chaque bâti et des occupants,
- Diagnostic de vulnérabilité au regard des cotes des modélisations ou de l'événement historique connu, le paramètre le plus contraignant étant à prendre en compte,
- Inventaire des modalités de réduction de vulnérabilité envisageables,
- Prescription de la liste des travaux de réduction de la vulnérabilité qui sera transmise aux propriétaires. Si des travaux sont rendus obligatoires par le PPR, ils seront à réaliser en priorité,
- Le diagnostic peut proposer des mesures d'organisation permettant d'anticiper la survenue d'une crise ou de faciliter le retour à la normale. La mise en œuvre de ces mesures n'est cependant pas finançable,
- Bancarisation des données sous format SIG.

Une deuxième étape, les collectivités locales sont accompagnées pour la préparation et le suivi de leur dossier de financement des travaux. Le nombre de dossiers de demande de subvention pour les travaux est estimé à 30% du nombre de diagnostics (retour d'expérience PAPI d'intention), soit 3 dossiers.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Collectivités locales, avec l'assistance possible du Sm TSDR

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

| | Montants € HT |
|--|------------------|
| Réalisation des diagnostics (topographie, analyse, visite terrain, rédaction des rapports, maintenance de base de données) | 1 000 € / bâti |
| Appui au montage des dossiers de demandes de subventions en vue de la réalisation des travaux apporté auprès des bénéficiaires | |

| | Montants € HT | Montants € TTC |
|--|------------------|-------------------|
| Bâtiments publics : 10 bâtis à diagnostiquer | 10 000 | 12 000 |

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

3 ans (2023-2025), le bilan à mi-parcours permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si l'action est positive.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Collectivités locales |
|--------------------|------------|-------|------|--------|----------|-----------------------|
| Montant € HT | 10 000 | 5 000 | | 2 000 | | 3 000 |
| % participation | 100% | 50% | | 20% | | 30% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--------------------------|------------|-------|-------|-------|------|------|------|
| Montant € HT | 10 000 | 4 000 | 4 000 | 2 000 | | | |
| Etat | 5 000 | 2 000 | 2 000 | 1 000 | | | |
| Région | 2 000 | 800 | 800 | 400 | | | |
| Collectivités locales | 3 000 | 1 200 | 1 200 | 600 | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de diagnostics réalisés → objectif 10
- Nombre de dossiers de demandes de financements présentés pour des travaux /
Nombre de diagnostics réalisés

Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des bâtiments publics

Fiche action n° 5.4



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens publics et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Il a été estimé dans le PAPI d'intention que 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont exposés aux inondations par débordements et ruissellements pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|---------------|--------------|-------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 82% sont des logements, 11% des activités économiques et 6% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

L'ensemble des enjeux situés en zones inondables ne pouvant faire l'objet d'une protection collective (par des ouvrages hydrauliques par exemple) et/ou de délocalisations, il est essentiel de compléter les dispositifs de protection par des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité des bâtis (bâtis à usage public, d'habitations et d'activités économiques).

Les actions de l'axe 5 complètent donc les autres axes du PAPI, en passant d'une logique collective de protection à une logique individuelle de réduction de vulnérabilité des enjeux exposés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action 5-4 a pour objet d'apporter un soutien financier et administratif aux collectivités locales pour la mise en œuvre des travaux de mitigation prescrits à la suite du diagnostic de vulnérabilité de leur bâtiment (Action 5-3).

Deux types de travaux sont envisagés :

- Mesures « classiques », correspondant notamment à la pose de batardeaux, de clapets anti-retours sur les canalisations, mise hors d'eau du réseau électrique et des équipements sensibles, sécurisation des piscines, bassins, arrimage des bouteilles d'hydrocarbures...
Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 4 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires,
- Mesures « lourdes », correspondant à la création d'un niveau refuge. Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 25 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires.

D'après le retour d'expérience des diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité réalisés dans le PAPI d'intention, il est pris l'hypothèse que 30% des bâtis diagnostiqués réalisent des travaux. L'objectif visé est donc de 3 dossiers.

L'analyse de vulnérabilité menée dans le PAPI d'intention sur l'ensemble du territoire TSDR, a mis en évidence que 21% de ces bâtiments publics sont de plain-pied, soit 1 bâtiment public.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : collectivités locales, avec l'assistance du Sm TSDR

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

| | Montants € HT | Montants € TTC |
|--|------------------|-------------------|
| | | |

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Travaux de mise en œuvre de mesures « classique » sur 3 bâtis, à 4 000 € les travaux en moyenne | 12 000 | 14 400 |
| Travaux de mise en œuvre de mesures « lourdes » sur 1 bâti, à 25 000 € les travaux en moyenne | 25 000 | 30 000 |
| TOTAL | 37 000 | 44 400 |

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

3 ans (2023-2025), le bilan à mi-parcours permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si l'action est positive.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Collectivités locales |
|--------------------|------------|--------|------|--------|----------|-----------------------|
| Montant € HT | 37 000 | 14 800 | | 7 400 | | 14 800 |
| % participation | 100% | 40% | | 20% | | 40% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--------------------------|------------|--------|--------|-------|------|------|------|
| Montant € HT | 37 000 | 14 000 | 14 000 | 9 000 | | | |
| Etat | 14 800 | 5 600 | 5 600 | 3 600 | | | |
| Région | 7 400 | 2 800 | 2 800 | 1 800 | | | |
| Collectivités locales | 14 800 | 5 600 | 5 600 | 3 600 | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Mise en œuvre de mesures « classiques » (nombre de collectivités locales engagées dans les travaux) → Objectif 3
- Création d'un niveau refuge (nombre de collectivités locales engagées dans les travaux) → Objectif 1

Démarche de sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises, petits commerces

Fiche action n° 5.5



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens économiques et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI Complet, une étude de caractérisation de l'aléa réalisée par le bureau WSP a été initiée dans le PAPI d'Intention. En effet, le PNRGC avait établi en 2017 un pré-diagnostic de la vulnérabilité du territoire en croisant les données sur l'aléa (PPRI, PSS et CIZI) avec les enjeux en présence. Des informations complémentaires ont, par la suite, été apportées grâce à des enquêtes de terrain et des entretiens individuels avec les communes. Pour affiner ce pré-diagnostic, une analyse complémentaire a donc été réalisée afin d'apporter des précisions sur les enjeux pour lesquels :

- la vulnérabilité a été pré-identifiée comme moyenne à forte, pour lesquels la connaissance est disponible pour une crue centennale ou une crue de référence (donnée issue des PPRI),
- aucune donnée n'est disponible (vulnérabilité indéterminée) correspondant aux secteurs non couverts par des PPRI.

Elle débouche dans le cadre du PAPI Complet sur une base de données caractérisant la vulnérabilité du territoire.

Finalement, la classe de vulnérabilité de l'ensemble des bâtiments est déterminée à travers le croisement des informations provenant des données fournies par le PNRGC (PPRI, MNT, étude ISL 2020), d'enquêtes et d'expertises sur le terrain, d'une campagne de levés topographiques, et des modèles hydrauliques.

Ainsi, sur le territoire TSDR, 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont vulnérables aux inondations et ruissellement pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|---------------|--------------|-------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 82% sont des logements, 11% des activités économiques et 6% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

La mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable a fait l'objet d'une action dans le cadre du PAPI d'Intention, concernant dans un premier temps uniquement les communes de Saint-Affrique, Vabres-l'Abbaye et Coupiac. 163 entreprises ont été recensées à ce moment-là sur l'ensemble du territoire, et seulement 11 diagnostics ont été réalisés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le bilan du PAPI d'Intention souligne qu'un travail de sensibilisation auprès des professionnels est nécessaire sur le territoire, le risque inondation n'étant que rarement intégré dans la gestion de leur activité. Par conséquent, cette action du PAPI Complet consiste à poursuivre cette dynamique d'information-sensibilisation sur la base des éléments, de la connaissance et de la méthode développés dans le cadre du PAPI d'Intention : elle a pour objectif de sensibiliser les acteurs économiques à la gestion du risque inondation et à la réduction de la vulnérabilité à la parcelle.

Cette action consistera en :

- la diffusion de plaquettes de communication à destination des entreprises et commerces sur la nécessité de se protéger à l'échelle de la parcelle. A noter qu'un guide « Bien se préparer et faire face aux inondations » a déjà été créé dans le cadre du PAPI d'Intention et sera donc réadapté et redistribué,
- la communication de la démarche diagnostics-travaux proposée dans le cadre des actions 5.6 et 5.7 de ce PAPI Complet auprès des bâtiments à usage économique vulnérables face au risque d'inondation,
- le partage de retours d'expérience des diagnostics réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

La démarche pourra être confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et la Chambre des Métiers de l'Artisanat sous forme d'une convention de partenariat.

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

2 ans (2024-2025), le bilan à mi-parcours permettra de proposer une action plus conséquente (modèle d'autodiagnostic, modèle de POMSE, etc.) dans un avenant si cette action est positive.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|-------|------|--------|----------|---------|
| Montant € TTC | 3 000 | 1 500 | | 600 | | 900 |
| % participation | 100% | 50% | | 20% | | 30% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------------------|------------|------|-------|-------|------|------|------|
| Montant € TTC | 3 000 | | 1 500 | 1 500 | | | |
| Etat | 1 500 | | 750 | 750 | | | |
| Région | 600 | | 300 | 300 | | | |
| Sm TSDR | 900 | | 450 | 450 | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre d'entreprises et commerces sensibilisés au risque inondation sur le territoire
- Nombre de plaquettes de communication distribuées

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés et appui au montage des dossiers de demandes de subvention sur le territoire du PAPI

Fiche action n° 5.6



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens économiques et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI Complet, une étude de caractérisation de l'aléa réalisée par le bureau WSP a été initiée dans le PAPI d'Intention. En effet, le PNRGC avait établi en 2017 un pré-diagnostic de la vulnérabilité du territoire en croisant les données sur l'aléa (PPRI, PSS et CIZI) avec les enjeux en présence. Des informations complémentaires ont, par la suite, été apportées grâce à des enquêtes de terrain et des entretiens individuels avec les communes. Pour affiner ce pré-diagnostic, une analyse complémentaire a donc été réalisée afin d'apporter des précisions sur les enjeux pour lesquels :

- la vulnérabilité a été pré-identifiée comme moyenne à forte, pour lesquels la connaissance est disponible pour une crue centennale ou une crue de référence (donnée issue des PPRI),
- aucune donnée n'est disponible (vulnérabilité indéterminée) correspondant aux secteurs non couverts par des PPRI.

Elle débouche dans le cadre du PAPI Complet sur une base de données caractérisant la vulnérabilité du territoire.

Finalement, la classe de vulnérabilité de l'ensemble des bâtiments est déterminée à travers le croisement des informations provenant des données fournies par le PNRGC (PPRI, MNT, étude ISL 2020), d'enquêtes et d'expertises sur le terrain, d'une campagne de levés topographiques, et des modèles hydrauliques.

Ainsi, sur le territoire TSDR, 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont vulnérables aux inondations et ruissellement pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|----------------------|---------------------|--------------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 83% sont des logements, 12% des activités économiques et 5% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI Complet, le Sm TSDR a décidé de poursuivre son action spécifique de réduction de la vulnérabilité des biens à usages économiques ; en effet, les retours d'expérience ont démontré que les travaux de réduction de vulnérabilité avaient une réelle efficacité pour la protection des biens et des personnes, complémentaires des ouvrages hydrauliques collectifs et autres actions de prévention des inondations. Une démarche d'information-sensibilisation sera menée spécialement auprès des entreprises (cf. action 5.5), elle a pour objectif d'amener les propriétaires à réaliser un diagnostic de vulnérabilité de leur bâtiment professionnel.

Cette nouvelle action vise à la réalisation de diagnostics, conduits par des prestataires compétents et qui consisteront en :

- L'identification des activités stratégiques de l'entreprise.
- La présentation du scénario d'inondation pour le site diagnostiqué, détaillant les zones inondées, les hauteurs d'eau, la durée d'immersion.
- La définition des vulnérabilités (liées aux dommages matériels, à la durée d'arrêt d'activité, à la dépendance aux réseaux...) et hiérarchisation de ces vulnérabilités par gravité.
- La proposition de mesures et chiffrage de ces dernières. Calcul des dommages évitables après mise en œuvre des mesures.

Les propriétaires pourront être accompagnés par la CCI Aveyron, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le Sm TSDR pour les démarches administratives et techniques.

Le retour d'expérience des diagnostics établis dans le PAPI d'intention donne que 20% des bâtis vulnérables ciblés réalisent un diagnostic. Ce ratio appliqué à l'ensemble des entreprises vulnérables

non diagnostiquées à ce jour, mis en lien avec la disparité du territoire au risque inondation et les retours d'expérience du PAPI d'Intention, mène à un objectif de 20 diagnostics.

Les propriétaires d'entreprises sont ensuite accompagnés pour la préparation et le suivi de leur dossier de financement des travaux. Le nombre de dossiers de demande de subvention pour les travaux est estimé à 30% du nombre de diagnostics (retour d'expérience PAPI d'intention), soit 6 dossiers.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires des biens, avec l'assistance possible de la CCI Aveyron, de la Chambre des Métiers, et l'appui du Sm TSDR

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

| | Montants € HT |
|--|------------------|
| Réalisation des diagnostics (topographie, analyse, visite terrain, rédaction des rapports, maintenance de base de données) | 1 000 € / bâti |
| Appui au montage des dossiers de demandes de subventions en vue de la réalisation des travaux apporté auprès des bénéficiaires | |

| | Montants € HT | Montants € TTC |
|---------------------------------------|------------------|-------------------|
| Bâts à usage économique, soit 20 bâts | 20 000 | 24 000 |

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

3 ans (2024-2026), le bilan à mi-parcours permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si l'action est positive.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Propriétaires des biens |
|--------------------|------------|--------|------|--------|----------|-------------------------|
| Montant € TTC | 24 000 | 12 000 | | | | 12 000 |
| % participation | 100% | 50% | | | | 50% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------------------------|------------|------|-------|-------|-------|------|------|
| Montant € TTC | 24 000 | | 9 000 | 9 000 | 6 000 | | |
| Etat | 12 000 | | 4 500 | 4 500 | 3 000 | | |
| Propriétaires des biens | 12 000 | | 4 500 | 4 500 | 3 000 | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de diagnostics réalisés → objectif 20
- Nombre de dossiers de demandes de financements présentés pour des travaux /
Nombre de diagnostics réalisés

PROJET

Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des biens de type entreprises de moins de 20 salariés

Fiche action n° 5.7



OBJECTIFS

- Caractériser les enjeux en zone inondable pour la crue de référence,
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens économiques et des personnes situés en zone inondable,
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées.

| | | |
|---|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D4.8</u> : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D51</u> : Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables</p> |
|---|---|--|

CONTEXTE

Les bassins versants du Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance (TSDR) sont fortement soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau et au ruissellement. De nombreuses crues de référence ont impacté ce territoire, dont la plus récente est la crue du 28 novembre 2014 qui a particulièrement marqué les esprits (période de retour de 130 ans estimée à Saint-Affrique) et a généré de nombreux dommages (montant des dommages matériels estimé à 15 millions d'euros sur la commune de Saint-Affrique).

Il a été estimé dans le PAPI d'intention que 1 857 bâtis (hors cabanons, abris, ruines) sont exposés aux inondations par débordements et ruissellements pour la crue de référence dont :

| Vulnérabilité | Nombre bâtis | % des bâtis vulnérables |
|---------------|--------------|-------------------------|
| Forte | 26 | 1% |
| Moyenne | 160 | 9% |
| Faible | 323 | 17% |
| Très faible | 217 | 12% |
| Indéterminée | 1 131 | 61% |
| TOTAL | 1 857 | 100% |

Parmi ces bâtis vulnérables : 83% sont des logements, 12% des activités économiques et 5% des bâtiments publics. Il est à noter qu'une première démarche de diagnostics de la vulnérabilité a eu lieu dans le PAPI d'Intention et 197 diagnostics ont déjà été réalisés (186 habitations, 11 entreprises).

L'ensemble des enjeux situés en zones inondables ne pouvant faire l'objet d'une protection collective (par des ouvrages hydrauliques par exemple) et/ou de délocalisations, il est essentiel de compléter les dispositifs de protection par des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité des bâtis (bâtis à usage public, d'habitations et d'activités économiques).

Les actions de l'axe 5 complètent donc les autres axes du PAPI, en passant d'une logique collective de protection à une logique individuelle de réduction de vulnérabilité des enjeux exposés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action 5-7 a pour objet d'apporter un soutien financier et administratif aux propriétaires des biens de type entreprise de moins de 20 salariés pour la mise en œuvre des travaux de mitigation prescrits à la suite du diagnostic de vulnérabilité de leur bâtiment (Action 5-6).

Les travaux de mitigation faisant l'objet d'une demande de subvention devront être conformes aux conclusions du diagnostic de vulnérabilité, et répondre aux objectifs hiérarchisés suivants :

- améliorer la sécurité des personnes,
- réduire la vulnérabilité des biens,
- faciliter le retour à la normale après l'inondation.

A la suite des diagnostics, les travaux de réduction de la vulnérabilité engagés par les propriétaires pourront être les suivants (liste non exhaustive) :

1. Créer ou aménager une zone refuge hors d'eau pour les personnes
2. Mettre en place des obturations amovibles ou définitives des ouvrants des constructions et, le cas échéant, créer des ouvrants équivalents sur les façades non exposées. Installer des grilles de porte
3. Utiliser des matériaux adaptés dans l'habitation
4. Améliorer le vide sanitaire
5. Acquérir et installer un système de pompage des équipements, fixes ou mobiles, permettant l'élimination des eaux résiduelles dans les constructions
6. Déplacer hors de la zone inondable ou mettre hors d'eau les installations et les appareils électriques
7. Redistribuer ou modifier les circuits électriques
8. Arrimer et étanchéifier les cuves, citernes et réservoirs ou les mettre hors de la zone inondable
9. Acquérir et installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eau ainsi que de tampons de regard verrouillables
10. Prévoir un système d'occultation des ouvertures basses
11. Vérifier l'étanchéité des murs extérieurs et traiter de façon imperméable pérenne les voies d'eau provenant des fissures ou des réseaux
12. Acquérir et installer des dispositifs d'ancrage, de limitation des déplacements par flottaison ou destinés à empêcher la flottaison, pour les habitations légères de loisirs et les résidences mobiles de loisirs
13. Acquérir et installer des dispositifs d'ouverture manuels des ouvrants
14. Renforcer les murs des constructions, ainsi que des fondations
15. Mettre en place des déflecteurs (mur en aile) pour la protection des accès aux constructions

16. Réaliser ou rehausser le plancher
17. Acquisition et mise hors d'eau d'un dispositif de coupure des réseaux de gaz et de courant électrique faible
18. Mettre hors d'eau les cabines et les mécanismes de fonctionnement des ascenseurs et des monte-escaliers, et acquérir et installer des dispositifs de détection de l'eau permettant d'arrêter automatiquement le fonctionnement de ces mécanismes
19. Acquérir et installer des dispositifs de matérialisation des emprises des piscines
20. Acquérir et installer, dans le sol, de dispositifs drainants aux abords des constructions

D'après le retour d'expérience des diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité réalisés dans le PAPI d'intention, il est pris l'hypothèse que 30% des bâtis diagnostiqués réalisent des travaux.

Les diagnostics réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention n'ayant pas donné lieu à des travaux sont pris en compte dans l'estimation. L'objectif visé est donc de 6 dossiers.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans son intégralité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires des biens, avec l'assistance possible de la CCI Aveyron et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et l'appui du Sm TSDR

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

3 ans (2024-2026), le bilan à mi-parcours permettra de proposer une action plus conséquente dans un avenant si l'action est positive.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat* | AEAG | Région | Communes | Propriétaires des biens |
|--------------------|------------|--------|------|--------|----------|-------------------------|
| Montant € TTC | 58 800 | 11 760 | | | | 47 040 |
| % participation | 100% | 20% | | | | 80% |

* Entreprises de moins de vingt salariés et mesures rendues obligatoires par un PPR approuvé sur des biens existants dans la limite de 10% de la valeur vénale des biens

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | Coût total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------------------------|------------|------|--------|--------|--------|------|------|
| Montant € TTC | 58 800 | | 20 000 | 20 000 | 18 800 | | |
| Etat | 11 760 | | 4 000 | 4 000 | 3 760 | | |
| Propriétaires des biens | 47 040 | | 16 000 | 16 000 | 15 040 | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Nombre de chantiers engagés → Objectif 6

PROJET

Projet de réhabilitation d'une zone d'expansion naturelle
des crues et restauration des berges de la Sorgues au
niveau de la plaine des Cazes de Saint-Affrique

Fiche action n° 6.1



OBJECTIFS

- Restaurer les fonctionnalités naturelles de la Sorgues
- Réduire les conséquences des inondations dans les zones urbanisées,
- Travailler avec les entreprises sur leur vulnérabilité.

| | | |
|---|--|---|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D5.2</u> : Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique</p> <p><u>D6.3</u> : Etudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations</p> | <p> SDAGE Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D49</u> : Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique</p> <p><u>D52</u> : Etudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations</p> |
| <p> PPG Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030</p> <p><u>C4</u> : Mettre en œuvre un projet de restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues et réhabilitation des berges de la Sorgues (à Saint-Affrique)</p> | | |

CONTEXTE

Dans les années 1960, le champ majeur de la Sorgues au droit de l'actuel quartier des Cazes ne présentait aucun aménagement urbain et était essentiellement constitué de terrains agricoles. L'aménagement du quartier s'est amorcé à partir des années 1970 avec la construction de la zone d'activité en rive droite. Les aménagements se sont accompagnés de terrassement dans le champ majeur du cours d'eau générant une réduction des zones d'expansion des crues. Certains aménagements présents aujourd'hui sur le quartier tels que la centrale à béton, le magasin litrimarché par exemple, ont été réalisés en limite du lit mineur du cours d'eau.

La zone industrielle est soumise à un risque inondation dont les hauteurs de submersions ont dépassé 1 mètre à l'occasion de la crue du 28 Novembre 2014. Cette crue dont l'occurrence a été estimée à 130 ans (PAPI d'intention - WSP, 2021) a généré l'inondation de 76 habitations, 38 entreprises et 15 établissements publics dont l'hôpital situé en amont du quartier des Cazes.

Plusieurs études ont été menées sur les 10 dernières années afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour réduire les conséquences des inondations.

L'action retenue suite à la réalisation des ACB en 2021 consiste en la mise en œuvre de solutions d'adaptation fondées sur la nature pour prévenir les risques d'inondation de la plaine des Cazes sur la

commune de Saint-Affrique via la réhabilitation d'une zone d'expansion naturelle des crues et la restauration des berges de la Sorgues :

- Réouverture du lit moyen avec la création d'une risberme au droit du quartier des Cazes,
- Création d'un lit moyen à environ 4,5m au-dessus du point bas du lit mineur de façon à être cohérent avec le cours d'eau dans sa partie amont la moins anthropique,
- Retalutage des berges du lit moyen pour récupérer le lit majeur à 2H/1V,
- Le linéaire s'étend sur environ 500 m en rive gauche et 700 m en rive droite,
- Le volume de déblai est estimé à environ 80 000 m³ (WSP, 2018-2022).

Les couts d'investissements ont été estimés à 3 M€ HT.

Ces travaux permettent de :

- Protéger l'ensemble des habitations pour une crue cinquantennale (soit 24 habitations pour une hauteur d'eau inférieure à 0,5m),
 - o 88% des habitations pour Q100. Il reste 3 habitations touchées sur 26 ayant une hauteur d'eau inférieure à 0,5m,
 - o 24% pour une crue de type 2014 (occurrence 130 ans) soit 58 habitations sur 76 dont la hauteur d'eau est inférieure à 1m.
- Les dommages directs aux entreprises sont diminués de 99% pour une crue cinquantennale (2 250k€ de dommages directs moyens évités), 90% pour une crue centennale et 20% pour la crue de 2014 (soit 1 200k€ de dommages moyens évités).

L'analyse de sensibilité de l'ACB a mis en évidence que ces aménagements sont rentables dans les cas suivants :

- Les investissements sont proches de 2,0 M€,
Ou
- Les coûts d'entretien sont de 10 000 €/an et les investissements de 2,5 M€,
Ou
- L'horizon temporel est prolongé de 20 ans (70 ans) et les coûts d'investissement sont inférieurs à 2,8 M€.

| Analyse de sensibilité sur S2 | | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 | T6 | T7 | T8 | T9 | T10 | T11 |
|-------------------------------|-------|--------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|--------------|-------|--------------|--------------|
| DEMA | K€/an | 86 | 86 | 86 | 86 | 86 | 86 | 86 | 86 | 86 | 86 | 120 |
| Coût d'investissement (M5) | K€ | 3 500 | 2 500 | 3 500 | 3 000 | 2 500 | 3 500 | 3 000 | 2 500 | 3 500 | 3 000 | 2 500 |
| Coûts annuels différés (M6) | K€/an | 35 | 25 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Coûts environnementaux (M7) | K€ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Taux d'actualisation | % | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 |
| Horizon temporel | ans | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 60 | 60 | 60 | 70 | 70 | 70 |
| VAN | K€ | -2 046 | -763 | -1 338 | -838 | -338 | -1 004 | -503 | -4 | -716 | -216 | 284 |
| B/C | - | 0.54 | 0.76 | 0.65 | 0.74 | 0.88 | 0.74 | 0.85 | 1 | 0.82 | 0.94 | 1.10 |

Cette configuration est fort probable puisque :

- Les coûts d'investissements hors taxes sont de 2,9 M€. Or, ce montant s'appuie sur des hypothèses sécuritaires notamment sur :
 - La mise en œuvre d'une protection de berges,
 - Un dévoiement des réseaux pluviaux, eaux usées et eau potable sur 1,6 km alors qu'il semblerait nécessaire de reprendre seulement 1,3 km,
 - Etc...

Dans la première étude menée en 2016, une estimation des travaux a été faite avec un montant total de 1,7 M€ HT. Cette étude constitue l'annexe 5.

- Le projet consistant en la renaturation des berges, les coûts annuels différés seront limités car il s'agit d'entretenir la végétation. Un montant de 10 000€/an semble cohérent.

De plus, les indicateurs synthétiques ne sont calculés qu'à partir de dommages directs et tangibles. Il faut rappeler que les inondations (notamment 2014) ont déjà conduit à la fermeture de l'abattoir qui est le seul existant dans le sud Aveyron, mais également de la déchetterie municipale.

Dans ces conditions et au regard des résultats de l'ACB, notamment de l'analyse de sensibilité, il apparaît donc pertinent de maintenir cette mesure dans le PAPI Complet.

De plus, cette action s'inscrit dans un projet global conciliant gestion des écoulements et bonne fonctionnalité du cours d'eau et intégrant :

- **La prévention des inondations** : réduction des hauteurs d'eau avec le projet de zone d'expansion naturelle des crues, mais aussi réduction de la vulnérabilité des activités avec des diagnostics et travaux adaptés aux différents bâtiments qui resteront en zone inondable,
- **La restauration morphologique du cours d'eau** : retalutage des berges en pente douce, augmentation des interfaces terre-eau, végétalisation, etc.
- **La mise en conformité de la déchetterie** et réduction de sa vulnérabilité aux inondations,
- **Le développement des modes de circulation douce**, une valorisation paysagère, un accès public aux bords de la Sorgues.

A noter que ce projet consistant en la mise en œuvre de solutions d'adaptation fondées sur la nature pour prévenir les risques d'inondation de la plaine des Cazes sur la commune de Saint-Affrique fait également l'objet d'une action dans le PPG 2022-2030 mis en œuvre par le Sm TSDR.

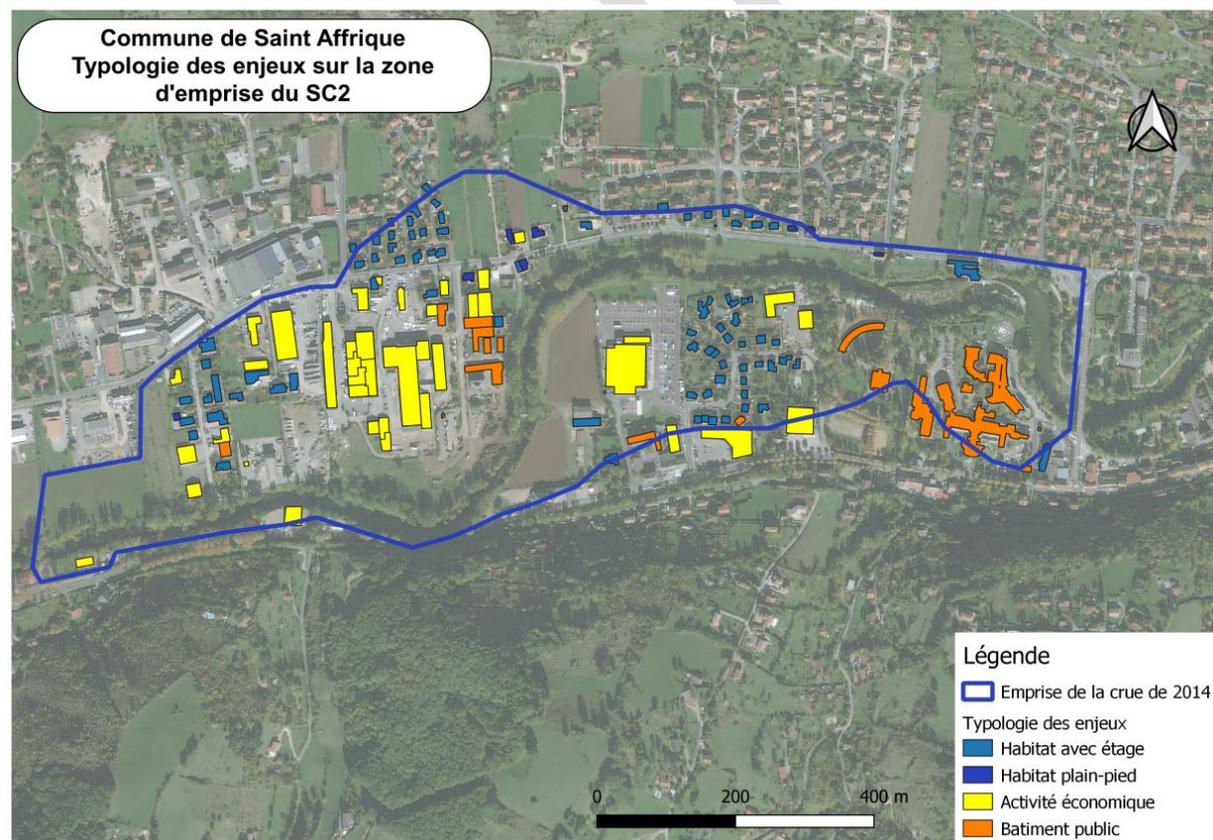
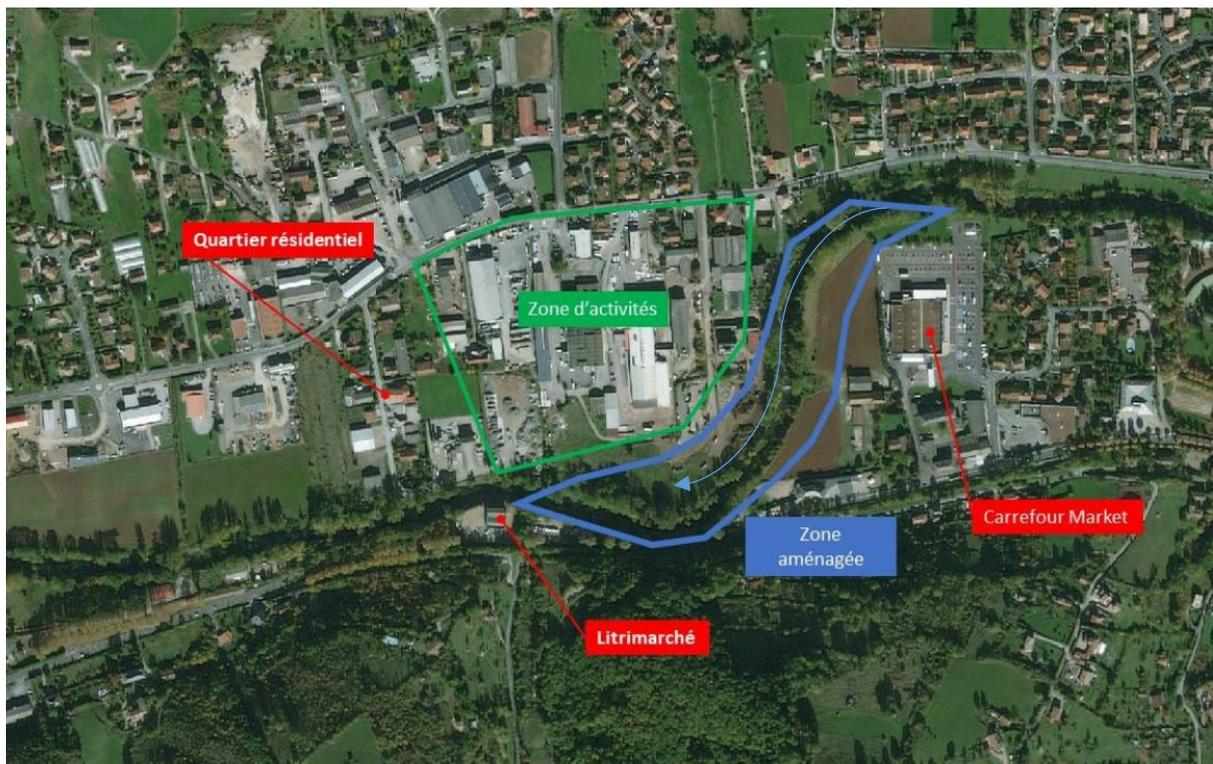
DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité des études engagées sur la Sorgues dans sa traversée de Saint-Affrique, notamment celle menée dans le cadre du PAPI d'intention, il s'agit d'engager une prestation de maîtrise d'œuvre au regard des conclusions tirées des inventaires et premiers diagnostics réalisés. Cette action intègre les opérations suivantes :

- Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage : préparation des documents de marchés, assistance à la passation des marchés, suivi des études complémentaires,
- Etudes complémentaires sur les emprises concernées : géotechniques, géophysique, topographie, qualité des sols, analyse foncière, inventaires écologiques, hydraulique et ACB, dossiers réglementaires...
- Mission de maîtrise d'œuvre complète : définition des travaux à un niveau AVP puis PRO, préparation des documents de marchés, assistance à la passation des marchés, suivi des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Le quartier des Cazes sur la commune de Saint-Affrique



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Modalités de pilotage : Comité de pilotage et comité technique du PAPI pour le suivi et la validation des actions.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

| | Montants € HT |
|--|------------------|
| AMO (pendant phase d'études complémentaires) et Maîtrise d'œuvre complète (AVP, PRO, DCE...) | 330 000 |
| Etudes complémentaires (topographie, géotechnique, qualité sol, hydraulique, ACB, inventaires naturalistes, dossiers réglementaires...) | 150 000 |
| Coûts d'investissements (M5) | 2 700 000 |
| | |
| TOTAL | 3 180 000 |

DUREE PREVISIONNELLE DE L'ACTION

La présente action devrait se dérouler sur **3 ans** (2023-2025) :

- La 1ere année pour mener l'ensemble des études complémentaires
- Les années 2 et 3 pour la réalisation des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|-----------|---------|---------|----------|---------|
| Montant € HT | 3 180 000 | 1 590 000 | 318 000 | 636 000 | | 636 000 |
| % participation | 100% | 50% | 10% | 20% | | 20% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-----------------------|---------|-----------|-----------|------|------|------|
| Montant total € HT | 360 000 | 1 410 000 | 1 410 000 | | | |
| Etat | 180 000 | 705 000 | 705 000 | | | |
| Région | 72 000 | 282 000 | 282 000 | | | |
| AEAG | 36 000 | 141 000 | 141 000 | | | |
| Sm TSDR | 72 000 | 282 000 | 282 000 | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Acter un parti d'aménagement
- Obtenir les autorisations réglementaires

- Réalisation des travaux
- Respect de l'échéancier fixé

AUTRES ACTIONS EN LIEN

En complément de ces mesures structurelles, le secteur vulnérable à des crues d'occurrence supérieure à 20 ans concerné par ce projet fera l'objet du déploiement d'un volet non structurel visant à la protection des personnes et des biens (acculturation au risque – axe 1, surveillance – axe 2, gestion de crise – axe 3, réduction de la vulnérabilité des bâtis – axe 5).

De plus, une démarche avec les acteurs du monde agricole et forestier va être lancée dans le cadre de l'action 1.6 du PAPI complet dans un objectif de ralentissement des écoulements en amont des zones urbanisées.

PROJET

Protection rapprochée du centre-bourg de Coupiac vis-à-vis des crues du Mousse

Fiche action n° 6.2



OBJECTIFS

- Réduire les conséquences des inondations dans le centre-bourg,
- Travailler avec les propriétaires sur leur vulnérabilité.

| | |
|---|--|
| <p> PAPI Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2028</p> <p><u>OS 1</u> : Répondre aux points faibles identifiés</p> <p><u>OS 3</u> : Construire et mettre en œuvre une politique de gestion du risque inondation pertinente et concertée</p> | <p> PGRI Adour-Garonne 2022-2027</p> <p><u>D6.1</u> : Analyser et déterminer les systèmes de protection dans une approche globale</p> |
|---|--|

CONTEXTE

La commune de Coupiac est sujette à des inondations régulières et importantes, dues aux débordements du Mousse.

Le diagnostic établi dans les différentes études menées sur la commune montre que l'espace disponible pour que le Mousse s'étende est quasiment nul : il est contraint dans toute la traversée du bourg par des murs et des habitations. Ainsi, une grande partie du village se trouve construite dans le lit majeur, voire moyen, de la rivière.

La crue du 28 novembre 2014 a généré une importante inondation de la zone urbaine de Coupiac, en particulier du centre-bourg. Or, il s'agit seulement d'une crue moyenne (occurrence estimée à 30 ans dans l'étude du PPG).

Il a été identifié trois points noirs principaux dans la traversée de Coupiac : le goulet d'étranglement que constitue le tunnel de la place centrale, la hauteur trop faible du Pont-Vieux qui est rapidement mis en charge puis submergé et le calage altimétrique très bas du village situé quasiment au même niveau que le lit du Mousse.

Dans un objectif de renaturation du cours d'eau et de diminution simultanément de la fréquence et de l'amplitude des débordements dans la partie du village considérée comme étant la plus vulnérable pour les personnes et les biens, deux leviers d'action ont été étudiés :

1. Une réflexion sur l'aménagement du Mousse dans sa traversée de Coupiac,
2. Une gestion des crues en amont du village.

Parmi les différentes solutions envisagées dans le cadre des études antérieures (réouverture du lit, écrêtement des débits en amont du bourg, reconstruction ou aménagement du cadre existant, ...) deux

scénarios ont retenu les faveurs de la commune de Coupiac qui souhaite conserver les usages de la place existante :

- Scénario dit S1 de reconstruction de l'ensemble du cadre avec une section hydraulique plus importante
- Scénario dit S4 d'aménagement d'un entonnement progressif à l'entrée de l'ouvrage cadre existant.

Cependant, les études ont mis en évidence que le scénario S4 a peu d'incidence sur les hauteurs de submersion de S4 et que l'ACB de S1 est largement négative ($VAN > 0$ pour un horizon temporel supérieur à 100 ans) du fait de coûts d'investissements très élevés (2 400 000 € HT).

Pour autant, la sécurité publique étant engagée sur Coupiac du fait des inondations fréquentes du centre-bourg de Coupiac (dès 10 ans), des travaux de protection rapprochée du bourg apparaissent indispensables et justifiés.

L'action retenue dans le PAPI Complet consiste donc en la construction/le réhaussement de murs de protection sur les 2 points d'entrée d'eau vers le centre bourg : rue du Presbytère et place du Valat.

Dans le scénario d'aménagement S1, il était prévu en complément du réaménagement du cadre la création d'un mur sur la rue du Presbytère (hauteur 1,35m) et la place du Valat (hauteur 1,50m). Ces ouvrages étant dimensionnés pour la crue 100 ans en état projet, ils le sont pour la crue 20 ans en état actuel. Pour cette occurrence (20 ans), le Vieux-Pont n'est pas submergé.

Le mur de protection de la rue du Presbytère doit être équipé d'une porte étanche, manipulable en cas de crue, afin de permettre l'évacuation des eaux ayant pénétré dans le centre-bourg par submersion du mur de la place du Valat ainsi créé (dimensionnement pour occurrence 20 ans) ou par le Vieux-Pont. Des règles de gestion en cas de crue (seuils d'ouverture/fermeture, gestion automatique...) devront être définies et intégrées dans le PCS de la commune de Coupiac.

Afin d'empêcher les eaux du Mousse de remonter dans le centre-bourg par le réseau pluvial, il convient de mettre en œuvre 4 clapets antiretours à l'exutoire des réseaux pluviaux existants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité des études engagées sur le Mousse dans sa traversée de Coupiac, il s'agit d'engager une prestation de maîtrise d'œuvre intégrant les opérations suivantes :

- Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage : préparation des documents de marchés, assistance à la passation des marchés, suivi des études complémentaires,
- Etudes complémentaires sur les emprises concernées : géotechniques, géophysique, génie-civil, topographie, analyse foncière, hydraulique, dossiers réglementaires...
- Mission de maîtrise d'œuvre complète : définition des travaux à un niveau AVP puis PRO, préparation des documents de marchés, assistance à la passation des marchés, suivi des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Le centre-bourg sur la commune de Coupiac

PLAN DE FINANCEMENT

| | Coût total | Etat | AEAG | Région | Communes | Sm TSDR |
|--------------------|------------|---------|------|--------|----------|---------|
| Montant € HT | 250 000 | 125 000 | | 50 000 | | 75 000 |
| % participation | 100% | 50% | | 20% | | 30% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-----------------------|---------|---------|------|------|------|------|
| Montant total € HT | 100 000 | 150 000 | | | | |
| Etat | 50 000 | 75 000 | | | | |
| Région | 20 000 | 30 000 | | | | |
| Sm TSDR | 30 000 | 45 000 | | | | |

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- Acter un parti d'aménagement
- Obtenir les autorisations réglementaires
- Réalisation des travaux
- Respect de l'échéancier fixé

AUTRES ACTIONS EN LIEN

En complément de ces mesures structurelles, le secteur vulnérable à des crues d'occurrence supérieure à 10 ans concerné par ce projet fera l'objet du déploiement d'un volet non structurel visant à la protection des personnes et des biens (acculturation au risque – axe 1, surveillance – axe 2, gestion de crise – axe 3, réduction de la vulnérabilité des bâtis – axe 5).

De plus, une démarche avec les acteurs du monde agricole et forestier va être lancée dans le cadre de l'action 1.6 du PAPI complet dans un objectif de ralentissement des écoulements en amont des zones urbanisées.